

No 43

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2019

Présidence : M. Alain VOIGNIER

La séance est ouverte à 19h03 en présence de :

Mme Stéphanie Lammar, Maire, Mme Anne Hiltbold Conseillère administrative et M. Nicolas Walder, Conseiller administratif

Mmes Muriel Besse, Elvia Cambier, Solange Decnaeck, Louise Morisod, Sonja Molinari, Gabriela Sonderegger, Sircée Pierre Toussaint, Laurence Uldry et Céline Zuber, Conseillères municipales

MM. Jean-Marc Antonioli, Julien Barro, Dominique Barbuzzi, Pierre Baertschi, Stéphane Barthassat, Bernard Bocquet, Philippe Calame, Laurent Coppex, Alain Etienne, Raffaele Fraomene, Jean-Jacques Gerster, Daniel Gubler, Jean-Pierre Isabella, Matthias Meyer, Patrick Mutzenberg, Claude Morex, Agostinho Pinto, Didier Prod'hom, Nicolas Scheidegger, Alain Voignier, Conseillers municipaux

Le Président salue les membres de l'assemblée présents.

Sont absents ou excusés : M. Etienne Zongo

Le Président donne lecture de l'ordre du jour.

1. Prestation de serment
 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 juin 2019.
 3. Communications du Conseil administratif
 4. Communications du bureau du Conseil municipal
 - Propositions du Conseil administratif**
 5. Délibération administrative **153-2019 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'études de CHF 215'000.— TTC, destiné à la mise en séparatif du collecteur situé boulevard des Promenades, de la place du Rondeau à la rue du Centenaire.
 6. Délibération administrative **173-2019 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des comptes 2018 de la fondation intercommunale des Communes de Bardonnex, Carouge et Troinex pour le logement des personnes âgées.
 7. Délibération administrative **182-2019 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 463'000'00.— TTC, dont 17'806.— d'activation du personnel, destinés au réaménagement des rues du Collège, des Moraines et de la Fontenette ainsi que du rond-point Sigismond, y.c. réhabilitation des réseaux communaux et assainissement du bruit routier.
 8. Délibération administrative **183-2019 P** : Proposition du Conseil administratif de refuser de donner son accord à l'octroi d'une dérogation au rapport des surfaces pour le projet de construction sous forme de 4 habitats groupés, DD 111'822, sur la parcelle 1'489, sise en 5^{ème} zone, avec un indice d'utilisation du sol de 44.3 % (HPE).
- Propositions des membres du Conseil municipal**

9. Motions
 - 9.1 Motion **030-2019 P** : Pour une réduction du bruit routier à Carouge.
 - 9.2 Motion **031-2019 P** : Après 14 juin.
 - 9.3 Motion **032-2019 P** : Réchauffement climatique : planter des végétaux et mieux penser l'urbanisme pour lutter contre les îlots de chaleur
10. Postulats
11. Résolutions
 - 11.1 Résolution municipale **005-2019 P** : Voyages du Conseil municipal en avion.
12. Pétitions
 - 12.1 Pétition **014-2019 P** : Avant-projet de densification secteur Moraines/Pinchat.
 - 12.2 Pétition **015-2019 P** : Pour une nouvelle voie de décharge du réseau de trams à Carouge.
 - 12.3 Pétition **016-2019 P** : Pour que Carouge, ses habitants, ses artisans et ses commerçants retrouvent une grande fête de printemps dans le Vieux-Carouge.
 - 12.4 Pétition **017-2019 P** : La nouvelle Direction de l'Hôpital de la Tour décide de fermer les Urgences de la Clinique de Carouge la nuit.
13. Questions

1. PRESTATION DE SERMENT

Le Conseil municipal a été informé en date du 20 juin 2019 de la démission de Mme Nadège Kindudi de sa fonction de conseillère municipale. Pour son remplacement, le service des votations et élections a désigné, en date du 21 août 2019, M. Jean-Pierre Isabella, ici présent.

Suite à la démission de Mme Nadège Kindudi, conseillère municipale, il convient de pourvoir à son remplacement par Jean-Pierre Isabella, conformément à l'article 165 de la loi sur l'exercice des droits politiques qui fixe que "en cas de vacance, le candidat qui a obtenu le plus de suffrages après le dernier élu de la liste où la vacance s'est produite est élu en remplacement"

Le Président prie M. Jean-Pierre Isabella de se lever. Après la lecture du serment, il lui demandera de lever la main droite et de répondre par « Je le jure » ou « Je le promets ».

" Je jure ou je promets solennellement d'être fidèle à la République et canton de Genève ; d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ; de garder le secret dans tous les cas où il me sera enjoint par le Conseil municipal."

M. Jean-Pierre Isabella lève la main droite et répond « Je le jure ».

Le Président prend acte de son serment et lui remet un cadeau de bienvenue.

Applaudissements

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 JUIN 2019

- Le Président soumet au vote le procès-verbal de la séance du 20 juin 2019.

Le procès-verbal de la séance du 20 juin 2019 est approuvé par 26 oui, 0 non et 2 abstentions.

3. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Communications de Mme Lammar :

J'aurai d'abord quelques communications d'ordre général à vous faire, en ma qualité de maire, avant de vous donner quelques communications spécifiques à mon dicastère.

Clôture des dernières procédures STVE suite à la dénonciation à la Cour des comptes

Comme vous le savez, la dénonciation de la Cour des Comptes concernant la gestion du service STVE effectuée en 2013 a provoqué des actions du Ministère public et d'autres au niveau administratif également.

Ce dernier épisode vient apporter un point final à l'ensemble des procédures et mesures mises en place par la Ville de Carouge dès 2013 pour assainir la situation de ce service. Le Conseil administratif rappelle que la situation de six personnes du service a dû être traitée, soit par accord réciproque, soit par résiliation des rapports de travail.

Il convient de préciser que même si dans l'une de ces démarches, la justice a reproché à la Ville de Carouge une précipitation dans son action pour laquelle elle a dû verser une indemnité, les mesures prises ont été confirmées par les Tribunaux, qui ont été saisis à de multiples reprises.

Par cet ultime sentence du Tribunal fédéral, c'est désormais un point final qui aura pu être apporté à cette remise en ordre de marche ayant donné naissance au nouveau service SVEM.

Le Conseil administratif tient à remercier toutes les personnes qui, de 2013 à ce jour, dans des circonstances parfois difficiles, ont permis à la Ville de Carouge de continuer à délivrer ses prestations durant ces procédures et ont investi leur énergie et leur engagement pour que le SVEM fonctionne aujourd'hui à notre grande satisfaction.

Incendie du Musée de Carouge

Vous le savez certainement toutes et tous – et certains ou certaines d'entre vous l'ont même vécu –, notre musée, qui était en rénovation, a subi un sinistre important le vendredi 30 août au matin. Le feu s'est en effet déclaré dans les combles du musée et le SIS ainsi que nos sapeurs-pompiers volontaires ont été mobilisés. Pour rappel, à 7h26, le SIS a été alerté et s'est rendu immédiatement sur place. A 9h30, les pompiers étaient encore sur place et l'incendie n'était pas encore maîtrisé. Ce n'est qu'à 10h30 que le SIS a considéré que le feu était maîtrisé mais qu'il restait encore quelques foyers. C'est à midi que l'incendie a été enfin complètement éteint. Le SIS s'est donc retiré et les sapeurs-pompiers volontaires de la Ville de Carouge ont effectué encore une surveillance sur place toute la journée.

La police scientifique est venue sur place afin de déterminer les causes du sinistre. Les assurances et des experts ont également été sollicités pour mesurer l'ampleur des dégâts. A noter que nous avons pris toutes les mesures et précautions nécessaires pour nous assurer que le personnel n'ait pas été et ne soit pas exposé à quelque danger que ce soit. A ce jour, nous n'avons pas encore reçu le rapport définitif ni des assurances ni de la police scientifique. Concernant les causes du sinistre, certaines pistes sont envisagées mais n'ont pas encore été confirmées de manière définitive. Concernant les dégâts, nous attendons encore une estimation précise, mais le toit du bâtiment devra certainement être refait. Il n'y a fort heureusement pas eu trop de dégâts d'eau, ce qui limite les dégâts à l'intérieur du bâtiment. Tout ceci retardera le chantier du musée d'au moins six mois et les assurances devront jouer. Quant aux expositions du musée, elles seront délocalisées encore en 2020.

Cela dit, nous avons eu une sacrée chance, tout d'abord que cet incendie se soit déclaré le matin et non durant la nuit ou en pleine Vogue, qu'il n'y ait eu personne dans les locaux du musée, que les œuvres et les archives du musée aient été déménagées hors des locaux

depuis le début des travaux, ce qui les a certainement sauvées, que le feu ne se soit pas propagé à la maison Delafontaine, qu'il n'y ait pas eu de vent, ce qui a aussi permis aux pompiers de maîtriser ce sinistre rapidement et, finalement, que cet incendie n'ait pas impacté l'ouverture et l'organisation de la Vogue.

Le Conseil administratif souhaite remercier vivement les pompiers professionnels ainsi que nos pompiers volontaires, qui ont été mobilisés durant de très nombreuses heures sur ce sinistre et dont certains étaient encore sur leur stand à la Vogue à la fermeture le vendredi à 1h00 du matin. Alors que le concept des pompiers est en phase d'être discuté au Grand Conseil, cet événement démontre l'importance certes du SIS, mais également des pompiers volontaires qui donnent tout pour leur commune.

Prochaine exposition du musée

La prochaine exposition du musée aura lieu dans l'ancien poste de la police municipale au boulevard des Promenades et aura pour objet le Concours international de céramique.

Comme vous le savez, la Ville de Carouge organise depuis 1983, tous les deux ans, un Concours international de céramique sur un thème donné. Au fil des biennales, ce concours est devenu un rendez-vous important pour un nombre toujours plus conséquent d'artistes du monde entier. Il donne lieu à une exposition ainsi qu'à une publication.

Pour cette 17^{ème} édition, le thème proposé aux céramistes faisait écho à celui du Printemps carougeois et à sa programmation dédiée, en 2019, à la nature. Le concours s'inspire donc du monde végétal et fait référence au microcosme du jardin. Il s'intitule « Hortus – le jardin envahit la table. » Trois cent cinquante-neuf candidats de trente-six pays différents ont proposé leurs interprétations audacieuses et imaginatives de ce thème classique. Quarante-quatre œuvres ont été sélectionnées par le jury et seront présentées lors de l'exposition qui aura lieu du 28 septembre au 15 décembre prochain. Le vernissage de cette exposition et l'annonce des lauréats du concours aura lieu le samedi 28 septembre prochain au matin. Vous y êtes cordialement invités.

Parcours céramique carougeois

Parallèlement à ce concours, la Fondation Bruckner organise le Parcours céramique carougeois. A ce sujet, vous avez reçu sur vos tables le petit cahier du Parcours céramique ainsi qu'un *flyer* d'invitation.

Pour son 30^{ème} anniversaire, du 28 septembre au 6 octobre 2019, le Parcours céramique carougeois a choisi de revenir sur la notion de tradition. Souvent séculaires, les traditions céramiques continuent de nourrir la réflexion et le travail des céramistes contemporains. Au travers d'une vingtaine d'expositions, vous aurez l'occasion de découvrir comment les créateurs se réapproprient aujourd'hui l'héritage de leurs prédécesseurs aussi bien au niveau esthétique que technique.

De Carouge à Genève, la 16^{ème} édition du Parcours céramique carougeois vous fera voyager dans le temps et dans l'espace. Les galeries, arcades artisanales et musées présenteront les œuvres d'artistes de talent venus du monde entier.

Toujours ancrée à Carouge, la biennale renouvellera le Café céramique aux Halles de la Fonderie. Ce lieu accueillera également une grande exposition de l'artiste Manuel Canu. Le sous-sol des Halles, quant à lui, sera transformé en salle de projection pour présenter une série de films sur la céramique traditionnelle chinoise.

La biennale prévoit un événement spectaculaire inédit, à la Place de Sardaigne. Une structure monumentale en céramique construite avec la participation de bénévoles sera mise à feu lors d'une performance de «Fire Art». À la tombée de la nuit, le vendredi 4 octobre, les flammes jaillissant de l'œuvre illumineront le cœur de la cité sarde.

Le Parcours céramique vous proposera également des démonstrations, des visites guidées, des conférences et des ateliers pour enfants. N'hésitez donc pas à aller y faire un tour ! A noter que le délai d'inscription, au 20 septembre, à la soirée d'ouverture et de clôture qui figure sur les cartons d'invitation n'est bien entendu pas contraignant pour vous puisque l'information ne vous parvient que ce soir.

Halles de la Fonderie

Puisque nous parlions des Halles de la Fonderie, qui accueillent une partie du Parcours céramique, sachez également que, conformément au souhait de votre Conseil, la Ville de Carouge a mis à disposition en l'état les annexes des Halles de la Fonderie – c'est-à-dire le petit bâtiment à l'entrée et les ateliers – à l'association Les Halles de la Fonderie. Cette dernière a délégué la programmation de ce nouveau lieu culturel au collectif La Fonte, un collectif d'artistes qui a fait son vernissage au début de cet été.

Archives

J'ai le plaisir de vous annoncer que, cet été, les communes de Bernex, Carouge, Chêne-Bougeries, Cologny, Lancy et Meyrin ont mis en place en ligne, sur une plateforme partagée, des inventaires de leurs archives historiques (ge.archivescommunales.ch).

Dans un souci de transparence et selon la Loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles (LIPAD) ainsi que la Loi sur les archives publiques, les archivistes ont choisi de collaborer afin de rendre accessible le patrimoine des communes sous la forme d'une plateforme conjointe. Celle-ci utilise un logiciel qui repose sur les normes du Conseil international des archives et s'inspire du portail des archives des communes vaudoises.

Ce nouvel outil permettra à tout un chacun, citoyen ou chercheur, de naviguer, explorer, rechercher et localiser les documents d'archives des communes actuellement participantes, qu'il s'agisse de photos, de peintures, de registres ou de documents historiques, dont certains sont illustrés en ligne. La consultation des documents dans les différentes communes en est ainsi fortement facilitée.

Concours « Bienvenue ailleurs »

Pour mettre en avant l'originalité de la cité sarde, son savoir-faire et son commerce de proximité, la Ville de Carouge, par le biais de son Service des affaires culturelles et de la communication, a élaboré une campagne touristique intitulée « Bienvenue ailleurs » et s'est associée aux Intérêts de Carouge pour lancer un concours avec de nombreux lots à la clef.

L'idée est de trouver une carte postale, soit dans un commerce, soit au guichet de Carouge à votre service, de l'envoyer à un destinataire et d'informer le destinataire que cette carte lui permet de participer à un concours avec un tirage au sort, en vue de gagner un lot. Le destinataire envoie la carte postale ou la dépose en mains propres jusqu'au 26 octobre prochain à Carouge à votre service. Sur la carte, le destinataire aura pris soin d'ajouter son numéro de téléphone pour pouvoir être contacté en cas de gain. Les lots seront tirés pendant le mois d'octobre. Les gagnants seront contactés par téléphone et leurs noms seront publiés après chaque tirage au sort sur le site de la Commune. Les gagnants pourront venir retirer leur lot à Carouge à votre service.

Les lots sont distribués sous forme de bon. C'est au total, plus de 40 lots d'une valeur de CHF 5.- à 200.- qui sont offerts par les commerçants de Carouge et la Ville de Carouge.

Cette campagne de cartes postales reprend les affiches de la campagne qui avait été lancée notamment auprès de la communauté des expatriés pour faire connaître Carouge. Vous avez certainement déjà vu ces affiches qui fleurissent dans les parkings carougeois et également dans nos rues.

Communications de M. Walder :

La nuit est belle

Comme vous le savez peut-être déjà, une soirée particulière aura lieu dans tout Genève, et même dans le Grand Genève, à l'initiative du Musée d'histoire naturelle de Genève, de la Société d'Astronomie de Genève, de la Maison du Salève et du Grand Genève, qui ont lancé le défi d'éteindre, le temps d'une nuit, tout l'éclairage public à l'échelle du Grand Genève le 26 septembre prochain pour sensibiliser aux méfaits de la pollution lumineuse et permettre au million d'habitants de redécouvrir le ciel dans toute sa beauté avec planètes, étoiles et voie lactée.

En modifiant le cycle jour/nuit, la pollution lumineuse impacte les rythmes biologiques de la faune et de la flore, dégrade les habitats naturels, provoque des risques pour la santé humaine et génère des consommations d'énergie superflues. Causé en grande partie par l'éclairage artificiel excessif, il convient de sensibiliser à ce phénomène pour faire changer les habitudes.

L'intégralité des communes du canton de Genève, la très grande majorité des communes françaises et une dizaine de communes vaudoises, soit plus de 120 communes au total, ont décidé d'adhérer à ce projet intitulé « La nuit est belle », y compris la Ville de Carouge qui, pour l'occasion, n'allumera pas son éclairage public ce soir-là avant minuit, le Canton ayant décidé de limiter cette expérience à la moitié de la nuit.

Par ailleurs, et si le temps le permet, l'Agenda 21 proposera aux Carougeoises et Carougeois une soirée spéciale d'observation du ciel au stade de la Fontenette, animée par un astronome bénévole de la Société astronomique de Genève. L'occasion est d'autant plus belle d'admirer la voûte céleste que la nuit du 26 septembre offre des conditions astronomiques idéales.

Une nouvelle lumière dans le secteur Faïencerie

Du 9 octobre au 8 novembre, la Ville de Carouge s'associera à nouveau avec éco21/SIG afin de déployer une 8^{ème} opération éco-sociale dans le secteur Faïencerie cette fois. Plus de 250 ménages profiteront ainsi d'une visite gratuite effectuée par des professionnels qui les conseilleront et installeront une gamme d'appareils efficaces énergétiquement, passant des ampoules LED aux économiseurs d'eau.

Comme pour les opérations précédentes, entre 15% et 20% d'économies d'énergie sont attendues.

Cette année, à l'initiation de la Ville de Carouge, l'équipe de Zéro Déchet participera aux visites des ménages. Les SIG étant très intéressés par ce programme, ils ont décidé de financer la distribution d'objets participant à la réduction des déchets, à l'instar de sacs à vrac ou de cotons démaquillants réutilisables, par exemple. Durant toute cette action, une permanence tenue par l'équipe de Carouge Zéro Déchet permettra de répondre aux questions des ménages sur le sujet.

Après cette opération, ce seront plus de 4300 ménages carougeois qui auront bénéficié de cette visite, soit plus de 10'000 Carougeoises et Carougeois. Je tiens à remercier chaleureusement éco21 et les SIG pour ce précieux partenariat.

Une nouvelle boîte d'échange à Carouge

Nous sommes heureux de vous annoncer la mise en place d'une 5^{ème} boîte d'échange à Carouge, cette fois à la rue du Vieux-Canal, à la hauteur du passage de l'Intendant. Elle a été décorée par des élèves du parascolaire de l'école Jacques-Dalphin que nous remercions chaleureusement.

Grâce à cette boîte, il est désormais possible de dénicher de petits objets qui font plaisir tout en y déposant des livres ou d'autres choses dont nous n'avons plus l'utilité. Il s'agit d'encourager une autre manière de consommer en évitant tout gaspillage et en promouvant le partage.

Place d'Armes

Je n'ai pas pour habitude de commenter les roucoulements sur les réseaux sociaux mais, pour lever toute ambiguïté, je préférerais ce soir vous rappeler certaines informations concernant le réaménagement sur la place d'Armes.

La suppression, il y a environ deux ans, des feux et le réaménagement temporaire nécessaire pour assurer la sécurité de tous les usagers nous ont permis, à l'époque, de créer quatre places voiture et sept places deux-roues supplémentaires dans ce secteur. Désormais, comme nous avons pérennisé ces aménagements, nous avons également pérennisé ces quatre places voiture ainsi que neuf places deux-roues, puisque nous avons réussi à ajouter encore deux places deux-roues dans ce secteur. Dès lors, ce réaménagement a bien permis la création de quatre places voiture et neuf places deux-roues.

Communications de Mme Hiltbold :

Parcours d'accueil

Comme chaque automne, la commission de l'intégration organise un Parcours d'accueil qui, cette année, aura lieu le samedi 12 octobre prochain.

Ce parcours d'une heure et demie qui se termine autour d'un buffet à la maison de quartier de Carouge rencontre toujours un franc succès. Plusieurs accompagnants s'engagent pour guider les quelques 60 personnes dans cette ballade carougeoise et faire ainsi découvrir aux nouveaux habitants les bâtiments publics ainsi que les lieux d'activités culturelles et de loisirs. Je tiens à les remercier chaleureusement. De plus, je vous informe que nous avons fait un appel à des accompagnants dans le dernier Vivre Carouge. Si vous-même ou une de vos connaissances êtes intéressé à devenir accompagnant, n'hésitez pas à vous adresser auprès du Service des affaires sociales.

J'ajoute que nous changerons le *flyer* lorsque nous aurons épuisé notre stock, pour indiquer que ce Parcours est gratuit et ouvert à toutes et tous.

Repas des Jubilaires Noces d'or et de diamant 2019

Depuis 2016, la Ville de Carouge a décidé d'offrir et d'organiser une fête au mois d'octobre réunissant tous les jubilaires des noces d'or et de diamant à la salle du Rondeau de Carouge. Le prochain repas aura lieu le vendredi 11 octobre 2019.

Ce repas qui se fait aux alentours de midi est très apprécié par les invités qui ne manquent pas de témoigner leur reconnaissance à la Commune. En effet, ce repas leur offre l'occasion de rencontrer les autorités de la Ville de Carouge dans un cadre moins officiel mais également, et surtout de renouer avec d'anciennes connaissances et d'en faire de nouvelles. Il y a plusieurs animations durant le repas, ce qui rend ce moment festif.

Plan canicule

Lors de notre séance du mois de juin, je vous avais annoncé que la Ville de Carouge avait préparé son plan canicule en collaboration avec le Service du Médecin Cantonal. Outre les mesures d'information préventives qui sont reconduites chaque année, nous avons dû à nouveau faire face cet été à une alerte canicule de degré 4. Lorsque ce niveau d'alerte est atteint, le Canton invite les communes à activer les divers dispositifs prévus dans le cadre de leur plan canicule.

C'est ainsi que la Ville de Carouge a été amenée à ouvrir la salle climatisée du Centre des Promenades du 25 juin au 1^{er} juillet pour accueillir toutes les personnes souffrant de la chaleur. Comme les années précédentes, les personnes à mobilité réduite pouvaient bénéficier d'un transport pour se rendre jusqu'à la salle et regagner leur domicile. La fréquentation est allée crescendo pour culminer à 26 personnes. Outre des personnes âgées, des familles avec de jeunes enfants et des étudiants ont reçu un accueil bienveillant assuré par les collaborateurs du service des affaires sociales et ceux du service informatique, logistique et protection de la population, de la protection civile, des samaritains et par un jeune mandaté par le PEJ. Je remercie toutes les personnes de l'administration qui se sont engagées dans ce dispositif ainsi que toutes celles que je viens de citer.

Pour donner suite à quelques interpellations, j'aimerais apporter également quelques clarifications concernant le rôle des communes dans le dispositif cantonal. En plus de la contribution de ces dernières à la diffusion des messages de prévention, le Médecin cantonal leur demande d'activer leur plan canicule lorsque le niveau d'alerte atteint le degré de danger 4. Ce dernier correspond à un Heat Index supérieur à 90 depuis trois jours avec la prévision de jours supplémentaires. Le Heat Index est calculé par Météo Suisse en prenant en compte la température et l'humidité relative de l'air. Il indique la température telle qu'elle est ressentie. Nous avons connu une nouvelle période de forte chaleur entre le 23 et le 26 juillet, une période durant laquelle le Service du Médecin cantonal a émis un préavis de mise en garde correspondant à un degré d'alerte de niveau 3. Le degré 4 n'a pas été atteint puisque la température a baissé d'environ 8 degrés dès le lendemain, le 27 juillet. C'est pour cette raison que nous n'avons pas ouvert la salle à ces dates. En dehors de la Ville de Genève, les autres grandes communes genevoises n'ont pas non plus activé leur plan canicule durant cette période.

Journée internationale des personnes âgées

Le 1^{er} octobre prochain, la Ville de Carouge va une nouvelle fois célébrer la Journée internationale des personnes âgées décrétée par l'ONU. Cette année, toutes les personnes en âge AVS habitant la commune ont reçu une invitation pour assister à la projection du film « Alice et le Maire » au cinéma Bio. Pour faire face à l'engouement que cette Journée a rencontré l'année dernière, nous avons prévu deux projections dans la journée, une en matinée et une l'après-midi. Un moment convivial précèdera ou suivra le film, selon l'option choisie.

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Dates des séances du Conseil municipal et du Bureau pour 2020

Le Bureau a examiné le projet de calendrier pour les séances du Conseil municipal en 2020 qui recherche le meilleur équilibre entre les vacances scolaires, les délais légaux (budget et compte rendu), les délais de dépôt au Bureau, les fêtes, les dates du Grand Conseil et l'espacement le plus adéquat entre les différentes séances.

Les dates proposées ont été validées après un ajustement et sont les suivantes (Bureau et CM) :

- 14 et 23 janvier
- 18 et 25 février
- 17 et 26 mars
- 21 et 30 avril
- 19 et 28 mai
- Installation du Conseil municipal le 2 juin, puis 16 et 25 juin
- 8 et 17 septembre
- 15 et 29 octobre
- 10 et 19 novembre
- 3 et 15 décembre

Communication du Président du Conseil municipal

Mesdames et Messieurs,

Je me dois de prendre la parole concernant deux des prérogatives d'un président du Conseil municipal.

Je me permets de vous rappeler que le rôle du président est pendant une année d'essayer d'être le représentant de l'entier de ce Conseil. Il est de mon devoir de laisser à mon propre groupe politique la défense des idées polémiques pour me concentrer sur le consensus et rappeler que nous avons tous le même objectif : "le bien-être de nos communiens". J'ai commencé cette action en invitant le Bureau chez moi lors de notre première séance afin de pouvoir discuter des préoccupations que j'ai eues durant l'été.

Il y a deux éléments dans mon rôle de président qui nous touchent plus, nous élus. Il s'agit du repas du président et du voyage du Conseil Municipal.

Concernant le repas, je vous rappelle que la date est arrêtée au mardi 26 novembre, nous nous retrouverons à la salle du rondeau à 20h précises. Une communication arrivera prochainement avec la demande de me signaler les éventuelles allergies ou intolérances afin que tous puissent venir sereins à ce repas.

En ce qui concerne le voyage, j'avais le désir de vous faire découvrir la Suède et plus particulièrement sa capitale Stockholm. J'avais imaginé intéressant de vous confronter à des visions souvent avant-gardistes de ce pays scandinave. Pour exemple, la région de Malmo qui a le seul quartier entièrement autonome en énergie renouvelable et une grande performance en tri des déchets.

Tout avait bien commencé au début de l'été, où l'administration communale m'avait gentiment proposé de vous habituer à la gastronomie Viking lors du buffet de la Garden Party. Je profite de la remercier encore chaleureusement pour la mise en place de cette soirée.

J'avais donc regardé la variante de s'y rendre en train pour ceux qui le souhaitaient, comme cela avait été fait lors du dernier voyage sous la présidence PLR à Munich.

Il est clair que Stockholm est beaucoup plus éloignée que la capitale de la fête de la bière, vu qu'elle est située à 1700 km de notre belle ville Sarde. Le temps du voyage en train est d'environ 36 heures.

Parallèlement à cela, pendant la pause estivale et depuis la reprise, j'ai eu des pressions plus ou moins appuyées pour m'encourager à revoir mon choix de destination.

Il est vrai que j'avais un peu oublié que la dernière année de législature est l'occasion pour tous les groupes politiques de s'exprimer en vue des élections municipales et sortir de leurs manches des projets divers et variés.

Vous me connaissez, je suis un homme de consensus. Je ne voulais surtout pas que les souvenirs liés à ce voyage soient teintés de discordes.

Donc, il me restait la possibilité de vous proposer une descente de l'Arve en drakkar jusqu'à Vernier, suivi d'un bivouac dans un grand magasin de meubles aux couleurs jaunes et bleues complété d'un exercice de teambulding "comment réaliser un meuble avec carton rectangulaire..." sans oublier un repas avec les fameuses boulettes de viande...

Non, l'exercice m'a semblé trop ambitieux et je suis certain que d'autres remarques m'auraient été également faites.

J'avais donc décidé, avant tout cela, de laisser libre à chacun de découvrir la culture Viking pour m'orienter vers une autre cité de grand navigateur dont le port, semblerait-il, peut être bouché par une sardine, le trajet Genève- Marseille pouvant facilement se faire en train.

Le problème est que, là encore, il était trop tard. Dans tous les cas, deux groupes, par les actions de certains, avaient été créés. La menace du boycott était là.

J'ai donc décidé de revenir au principe de base d'un voyage du Municipal qui est de donner une occasion à tous de mieux se connaître tout en découvrant un sujet cher au président et qu'il désire partager avec tous dans un climat serein.

Je vous annonce qu'il n'y aura donc pas de voyage du Conseil municipal pour cette dernière année de législature. Sachez que je prends cette décision avec un arrière-goût d'amertume

En lieu et place, je vous propose de nous retrouver pour une journée unique, durant le week-end du 25 au 26 avril qui avait été retenu, proche de notre terroir, de notre lac et de mes valeurs.

Pendant cette journée, nous retrouverons ce qui fait l'essentiel d'un voyage du Conseil municipal : découverte et bonne chair - locale.

J'espère que cette journée sera teintée de votre bonne humeur et de convivialité, et que vous me comprendrez.

Je ne vais pas ouvrir le débat maintenant, puisque je pense que vous aurez tout loisir de reprendre cela dans le point de l'ordre du jour qui va traiter du voyage du Conseil municipal.

Je vous remercie de votre attention.

PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

5. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE 153-2019 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'OUVERTURE D'UN CRÉDIT D'ÉTUDES DE CHF

215'000.-- TTC, DESTINÉ À LA MISE EN SÉPARATIF DU COLLECTEUR SITUÉ BOULEVARD DES PROMENADES, DE LA PLACE DU RONDEAU À LA RUE DU CENTENAIRE

M. Walder introduit le sujet. Ce crédit d'étude vise à connaître l'ampleur des besoins en matière de mise en séparatif des canalisations situées au boulevard des Promenades. Une fois cette étude réalisée, le Conseil administratif présentera au Conseil municipal un crédit de réalisation afin que les travaux puissent être coordonnés non seulement avec le réaménagement du secteur Vibert-Sardaigne, mais également avec celui du boulevard des Promenades lui-même ainsi qu'avec le premier réaménagement, provisoire, du rondou de Carouge, lequel est entre les mains du canton de Genève, qui n'a pas encore défini de dates pour les travaux.

La prise en considération est acceptée par 29 oui, 0 non et 1 abstention.

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autres propositions et le Président ouvre la discussion.

M. Baertschi souhaite savoir pourquoi la présente délibération ne comporte pas un volet sur l'assainissement du bruit routier, contrairement à la délibération 182-2019 qui est également soumise au Conseil municipal ce soir.

M. Walder explique qu'il s'agit ici de lancer l'étude des sous-sols afin de prévoir notamment les raccordements en lien avec le projet Vibert-Sardaigne. Le crédit d'étude pour le réaménagement en surface du boulevard des Promenade viendra dans un deuxième temps. Ce réaménagement dépendra du choix que le Conseil municipal aura fait par rapport à la réalisation du parking Vibert-Sardaigne et aux espaces Vibert-Sardaigne, ainsi que des études qui sont actuellement en cours pour le rondou de Carouge et qui visent à faire passer le trafic en priorité sur Grosselin.

La parole n'étant plus demandée, le Président met aux voix la délibération.

La délibération est acceptée par 30 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

6. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 173-2019 P: PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'APPROBATION DES COMPTES 2018 DE LA FONDATION INTERCOMMUNALE DES COMMUNES DE BARDONNEX, CAROUGE ET TROINEX POUR LE LOGEMENT DES PERSONNES ÂGÉES

M. Walder rappelle que le Conseil municipal avait validé, au printemps passé, les comptes des différentes fondations et associations carougeoises qui doivent lui être soumis, à l'exception de ceux de la Fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge et Troinex pour le logement des personnes âgées. En effet, cette fondation n'avait pas présenté ses comptes selon les normes MCH2, comme d'ailleurs de nombreuses autres fondations dans le canton de Genève, ce qui avait amené le canton à repousser à fin septembre l'échéance pour que ces fondations présentent leurs comptes selon les normes MCH2. Ce soir, les comptes de la fondation intercommunale qui sont soumis au Conseil municipal sont bel et bien présentés selon les normes MCH2. Ils montrent que la fondation se porte bien. M. Walder ajoute que les communes de Bardonnex, Carouge et Troinex collaborent en parfaite entente. En conclusion, il invite le Conseil municipal à approuver ces comptes

La prise en considération est acceptée par 30 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autres propositions et le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il met aux voix la délibération.

La délibération est acceptée par 30 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

7. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE 182-2019 P: PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'OUVERTURE D'UN CRÉDIT D'ÉTUDE DE CHF 463'000'00.— TTC, DONT 17'806.— D'ACTIVATION DU PERSONNEL, DESTINÉS AU RÉAMÉNAGEMENT DES RUES DU COLLÈGE, DES MORAINES ET DE LA FONTENETTE AINSI QUE DU ROND-POINT SIGISMOND, Y.C. RÉHABILITATION DES RÉSEAUX COMMUNAUX ET ASSAINISSEMENT DU BRUIT ROUTIER

M. Walder introduit le sujet. Ce crédit d'étude est destiné, en premier lieu, à la réhabilitation des réseaux communaux (mise en séparatif pour certains et réhabilitation pour d'autres), ainsi qu'à l'assainissement du bruit routier. Il s'agit donc d'études tant de surface que de sous-sol. Ce crédit d'étude est également mû par la volonté des SIG d'implanter des réseaux de chauffage à distance dans tout le canton et, en particulier, un réseau sud qui traversera Carouge depuis le pont de la Fontenette jusqu'au PAV. Ce réseau traversera le futur quartier Grosselin et ira jusqu'à l'Etoile ou jusqu'au Bachet. Il faut savoir en outre que le canton veut revoir les parcours des transports publics, et particulièrement ceux des lignes dont les arrêts dans les deux sens ne sont pas l'un en face de l'autre, soit, pour Carouge, la ligne 11, notamment. Les TPG ont donc demandé à la commune d'étudier un passage du bus dans ce secteur. De plus, comme le Conseil municipal le sait, ce périmètre va faire l'objet de nombreux développements, aux Moraines, mais aussi à la rue de la Fontenette où le projet de la SUVA qui porte sur l'ancienne cité Léopard devrait démarrer d'ici une douzaine de mois. Ce dernier projet aura d'importants impacts sur la circulation pendant les travaux mais, surtout, il nécessitera ensuite un réaménagement du secteur. Au vu de ces trois éléments, il paraissait opportun de lancer une étude conjointe sur ces trois rues, ce qui permettra un réaménagement cohérent de ces dernières. Au terme de cette étude, soit le sujet reviendra au Conseil municipal sous forme de proposition de délibération, soit, si des orientations « radicales » étaient envisagées (comme, par exemple, la fermeture d'un tronçon), une commission serait convoquée pour en discuter. Même si les souhaits du canton en matière de transports publics changent assez rapidement et que les SIG pourraient faire évoluer leur projet de chauffage à distance, il semblait important que la commune puisse réaliser aujourd'hui cette étude, d'autant plus qu'elle doit mettre du phonoabsorbant sur ces routes au trafic dense, voire prendre d'autres mesures antibruit. Et, bien sûr, il s'agit également de mettre le réseau en séparatif au vu de la densification du secteur.

La prise en considération est acceptée par 30 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose le renvoi en commission Urbanisme-Mobilité-Aménagement.

Il n'y a pas d'autres propositions et le Président ouvre la tour de pré-consultation.

M. Baertschi a vu, sur le document qui a été remis par les Services industriels de Genève, qu'une chaufferie du CAD serait éventuellement prévue dans le secteur de la piscine. Il vaudrait la peine d'avoir des précisions en particulier sur le type d'installations que cela implique.

8. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE 183-2019 P: PROPOSITION DU CONSEIL

ADMINISTRATIF DE REFUSER DE DONNER SON ACCORD A L'OCTROI D'UNE DÉROGATION AU RAPPORT DES SURFACES POUR LE PROJET DE CONSTRUCTION SOUS FORME DE 4 HABITATS GROUPÉS, DD 111'822, SUR LA PARCELLE 1'489, SISE EN 5ÈME ZONE, AVEC UN INDICE D'UTILISATION DU SOL DE 44.3 % (HPE)

M. Walder expose les raisons pour lesquelles cette délibération est soumise au Conseil municipal. En zone villa, l'indice maximum d'occupation du sol est de 25%, respectivement 27,5% si le projet respecte les standards de haute performance énergétique (Minergie). Jusqu'à un indice de 40%, respectivement 44%, il est du ressort du Conseil administratif d'octroyer ou non une dérogation. Au-delà de 40%, respectivement 44%, une éventuelle dérogation est du ressort du Conseil municipal. En l'occurrence, le projet a un indice d'utilisation du sol de 44,3%, raison pour laquelle il est soumis au Conseil municipal.

Le Conseil administratif propose au Conseil municipal d'émettre un préavis négatif. Tout d'abord, ce projet met en péril une bonne partie de l'arborisation de cette parcelle. Certes, les contraintes pour ces propriétaires sont assez fortes au vu du haut taux d'arborisation de leur parcelle, mais il en va de même pour les propriétaires qui ont un terrain sur les Moraines et qui n'obtiendraient jamais l'autorisation de raser la moitié des arbres pour y réaliser un projet. Le Conseil administratif ne souhaite pas que l'arborisation dans ce secteur disparaisse. Par ailleurs, un des bâtiments est bien trop proche de la route de Drize, ce qui met en péril le réaménagement futur de cette route, en particulier les aménagements cyclables et piétonniers qu'il conviendra de réaliser (une piste cyclable en montant, qui devrait être réalisée par le canton, et l'élargissement des trottoirs). Enfin, même s'il s'agit davantage d'un point de détail, il n'est pas prévu d'espace de tri des déchets qu'un tel projet nécessiterait – une solution pourrait toutefois être trouvée de façon bilatérale. C'est principalement en raison du déboisement prévu par ce projet que le Conseil administratif invite le Conseil municipal à refuser la dérogation. Pour rappel, la ville de Carouge a voulu maintenir ce périmètre en zone villa pour éviter une surdensification et garder un équilibre dans ce secteur de Carouge sud. Si le Conseil administratif est enclin à accepter des développements dans les secteurs où un développement – qu'il soit fort ou moins fort – a été négocié avec le Canton, il ne souhaite en revanche pas que des dérogations soient octroyées ici.

La prise en considération est acceptée par 30 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose le renvoi en commission Urbanisme-Mobilité-Aménagement.

Il n'y a pas d'autres propositions et le Président ouvre la tour de pré-consultation.

M. Gubler recommande à la commission d'inviter l'association des habitants de ce quartier.

M. Calame suggère à la commission d'auditionner le service cantonal du paysage et des forêts. Les documents à disposition ne permettent pas de distinguer les arbres principaux et les autres types d'arbres. M. Calame suppose qu'un plan des arbres prévus abattus a été réalisé. Il conviendrait de connaître la nature de ces arbres et de pouvoir croiser ce plan avec les informations du service cantonal du paysage et des forêts dans la perspective d'un maintien d'îlots de fraîcheur sur ce site. Par ailleurs, M. Calame souhaiterait que la commission soit informée de l'éventuelle valeur patrimoniale du bâtiment que ce projet prévoit de démolir.

PROPOSITIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

9. MOTIONS

9.1 Motion 030-2019 P : Pour une réduction du bruit routier à Carouge

Le Président demande à la secrétaire d'en donner lecture.

Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,

Considérant :

- que 46 % des Genevois.e.s sont affecté.e.s par le bruit et que 54 % des nuisances sonores sont dues au trafic routier,
- la hausse du nombre de deux-roues motorisés (+38 % entre 2001 et 2011), la puissance croissante des voitures, dont le bruit des moteurs et pots d'échappement n'est pas absorbé par le revêtement phono absorbant,
- que le comportement de certain.e.s conducteurs.trices de véhicules motorisés engendre des nuisances sonores inadmissibles pour les riverains,
- que de nuit, une conduite bruyante peut engendrer le réveil de milliers de personnes,
- que le bruit est un facteur de stress important qui péjore les conditions de vie, de repos et de santé de la population et peut favoriser le développement de pathologies graves, telles que les maladies cardiovasculaires et le diabète,
- que les coûts induits sont importants en termes de santé, de biens immobiliers et de valeur locative,
- que la loi fédérale sur la circulation routière (LCR) exige que le conducteur « n'incommoder pas les usagers de la route et les riverains, notamment en provoquant du bruit,qu'il peut éviter; ...»,
- que le « droit à un environnement sain » est inscrit dans la constitution de la République et canton de Genève (Cst-GE / A 2 00 / Art. 19),
- que « l'Etat protège les êtres humains et leur environnement », mais aussi qu' « il lutte contre toute forme de pollution et met en œuvre les principes de prévention, de précaution et d'imputation des coûts aux pollueurs » (Cst-GE, Art. 157),
- que la commission des transports du Grand Conseil, a adopté le 27 novembre 2018, à l'unanimité moins une voix, la motion M2479A « Pour un radar anti-bruit », complémentaire à la présente.

Par ces motifs, le Conseil municipal de Carouge

Invite le Conseil administratif

- à fixer un objectif de réduction du bruit du trafic motorisé de 80%,
- mener des campagnes régulières de contrôle des véhicules bruyants, ainsi qu'en verbalisant les comportements routiers qui engendrent des nuisances pour la population,
- aménager des mesures de modération du trafic de manière que les fortes accélérations deviennent impossibles,
- faire passer les feux en mode orange la nuit, remplacer les feux par des carrefours à priorité de droite, lorsque ceci s'avère judicieux,
- généraliser les zones 30.

Catherine Marti, pour les Verts

En préambule, Mme Marti souhaite rendre à César ce qui appartient à César. Cette motion aurait pu être une pétition. En effet, elle émane d'un citoyen qui est venu présenter de tels arguments aux Verts carougeois que ces derniers lui ont proposé de développer son argumentaire et d'en faire une motion. A noter que ce citoyen est membre du parti des Verts. Il a effectué un travail considérable de recherche, comme le montrent les considérants. Mme Marti invite le Conseil municipal à renvoyer cette motion en commission, ne serait-ce que pour reconnaître le travail de ce citoyen.

La prise en considération est acceptée par 29 oui, 0 non et 1 abstention.

Le bureau propose le renvoi en commission Toutes commissions réunies.

M. Etienne relève que le sujet touche différents thèmes – la mobilité, la santé, etc. – et que certaines invites mentionnent des réalisations qui pourraient être étudiées en commission Urbanisme. Il propose toutefois de renvoyer la motion en commission Développement durable.

Mme Uldry indique que le groupe PLR propose le renvoi au Conseil administratif puisqu'un important travail est déjà en cours sur le phonoabsorbant.

Mme Molinari remarque que le Conseil municipal est saisi de deux motions qui touchent des aspects différents de la durabilité. Il semble important de pouvoir avoir une discussion globale. De plus, cette motion touche des éléments techniques qu'il vaudrait la peine de partager en commission. Les Verts sont donc favorables au renvoi en commission, qu'il s'agisse d'une Toutes commissions réunies ou, comme l'a proposé M. Etienne, d'une commission Développement durable.

M. Barthassat signale que le PDC soutient la proposition du PLR. Renvoyer la motion au Conseil administratif ne signifie pas être contre cette motion, bien au contraire. Cela permet de laisser plus de latitude au Conseil administratif pour faire le point sur ce qui a déjà été fait et étudier ce qui pourra être fait, avant de revenir, quand il le jugera opportun, auprès de la commission qu'il estimera la meilleure au vu des conclusions auxquelles il sera arrivé.

Selon M. Calame, le renvoi en commission est justifié, pour les raisons qui ont été évoquées plus tôt mais également pour une question financière. Le Conseil municipal vote régulièrement des budgets considérables pour du phonoabsorbant. Or, dans ce domaine comme dans d'autres, il faudrait peut-être trouver les moyens de limiter à la source les nuisances, ce qui entraînerait des économies. M. Calame est donc favorable à ce que les commissaires puissent discuter de ces questions et voir ce qu'il est possible de réaliser en parallèle des investissements importants consentis par la commune pour le phonoabsorbant.

Le renvoi au Conseil administratif est accepté par 16 oui, 13 non et 1 abstention.

Le Président ouvre la discussion, uniquement pour des recommandations au Conseil administratif.

M. Baertschi suggère au Conseil administratif de contacter le SABRA, lequel est le service en charge de toutes les questions liées au bruit à Genève. La motion ne parle que du bruit routier, mais il existe d'autres bruits, notamment les crissements liés au tram.

Mme Marti pensait que la motion serait renvoyée en commission, raison pour laquelle elle ne s'est pas préparée pour un renvoi au Conseil administratif. Elle invite néanmoins ce dernier,

lorsqu'il reviendra auprès d'une commission, à expliquer à celle-ci les prérogatives des agents municipaux, tant en matière de prévention que de répression. Il conviendrait par ailleurs d'avoir une « expertise » du SABRA. Enfin, Mme Marti recommande au Conseil administratif d'envisager très fortement les invites.

M. Walder souligne que le Conseil municipal a renvoyé au Conseil administratif la motion, laquelle n'invite pas ce dernier à étudier la question et à revenir auprès du Conseil municipal, mais à fixer des objectifs et à prendre certaines mesures. A ce stade, il n'est pas prévu de retour en commission, à moins que le Conseil administratif ne le juge nécessaire dans le cadre de la mise en place.

M. Gerster se réjouit de voir le groupe des Verts présenter, lors de la prochaine législature, des propositions aussi documentées. Il regrette que Mme Marti n'ait pas rendu complètement honneur à l'initiateur de cette motion, en le nommant. Il pense en effet que le travail fourni mérite que cette personne soit nommée. Il souhaite ensuite attirer l'attention du Conseil administratif sur le fait qu'une grande partie des mesures demandées risque d'entraîner des conséquences insoupçonnées, sachant que la vision de cette motion est entièrement orientée « Verts » – raison pour laquelle M. Gerster s'est abstenu lors de la prise en considération. On plaisante assez souvent sur le fait que certaines mères de famille ont dû acquérir un 4x4 pour amener leurs enfants à l'école, parce que les dos d'âne étaient si nombreux qu'elles ne pouvaient plus y aller en Smart. Il faudra doser de parcimonie les mesures prises, et ne pas oublier que les commerçants carougeois se plaignent déjà – on le voit suffisamment avec les différents posts sur les réseaux sociaux. Il convient de ne pas transformer encore plus Carouge en réserve d'indiens, où l'accès en véhicule motorisé serait quasiment impossible. Certaines personnes ont besoin de se déplacer en véhicule motorisé – tout le monde ne peut pas avoir la joie, comme M. Gerster, de se déplacer le plus souvent à vélo. Par conséquent, M. Gerster invite le Conseil administratif à être attentif à cet aspect, même s'il n'a aucun doute sur le fait que le Conseil administratif examinera la problématique dans toute sa généralité.

Mme Molinari apporte un complément qu'elle aurait évoqué lors de la discussion en commission. Il s'agit d'un élément qui ne figure pas dans la motion parce que l'information n'était pas disponible quand le document a été rédigé. Un système est actuellement testé dans le canton de Berne qui permet de se rendre compte du bruit que fait une moto lorsqu'elle passe. Il s'agit d'une sorte de radar à bruit. Certains systèmes sont « tranquilisés » lors des contrôles mais reviennent à pleine puissance, comme un bison courant à toute allure, lorsque les motos circulent sur la route.

M. Calame recommande au Conseil administratif de comprendre comment, malgré les avancées technologiques qui permettent aux voitures de moins consommer et d'offrir plus de sécurité, certaines motos ont tendance à être équipées pour faire plus de bruit que ce dont elles ont besoin pour se déplacer dans les rues. Une explication sur la réglementation en la matière serait ici précieuse. Le bureau des autos pourrait peut-être donner ces informations. Par ailleurs, M. Calame souhaiterait que M. Gerster lui présente les publicités pour des véhicules 4x4 qui prennent comme argument le franchissement des dos d'âne – ou des dos de bison. Personnellement, il pense que d'autres raisons poussent à acheter de tels véhicules.

Le Président rappelle que, s'agissant de recommandations, les conseillers municipaux ne peuvent prendre la parole qu'une seule fois. Il cède toutefois la parole à Mme Marti, s'il s'agit de donner le nom de la personne à l'origine de cette motion.

Mme Marti pensait donner le nom en commission. Il s'agit de M. Nicolas Kupferschmid. Elle souhaite ajouter que M. Gerster n'est plus à la page : aujourd'hui, les mères – et les pères – de famille emmènent leurs enfants à l'école en cargo.

M. Etienne demande au Conseil administratif comment ce dernier compte cerner l'étude qui sera faite pour répondre à la motion. Quel service fera-t-il travailler sur le sujet ? S'agira-t-il du secrétariat général, au vu du champ très large de la motion ?

M. Walder souligne que le Conseil administratif ne travaille pas sur une motion avant que le Conseil municipal n'ait décidé ce qu'il voulait faire de la motion en question. Le Conseil municipal ayant décidé de renvoyer cette motion au Conseil administratif, ce dernier étudiera, dès demain matin 7h00, comment en gérer le traitement. M. Walder note que certaines invites concernent le service de l'urbanisme et que d'autres concernent la police municipale et la sécurité. Certaines découlent de responsabilités cantonales ou même fédérales, et d'autres de responsabilités communales. M. Walder ajoute que les questions de bruit préoccupent la commune. Aujourd'hui, à Carouge, environ 600 capteurs de bruit ont été installés. La commune, en collaboration avec le SABRA, est en train de tester le bruit (principalement le bruit routier) en 3D dans les rues, ce qui permet de voir les impacts du bruit notamment en fonction des étages d'habitation. Les premiers tests montrent des pics de bruit assez élevés, quand des motos passent la nuit. Les données recueillies sont intéressantes. Concernant les mesures qui pourraient être prises, la commune ne va pas mettre des dos d'âne partout, parce que ces derniers, s'ils permettent de ralentir la vitesse, n'atténuent pas nécessairement le bruit. Il faut trouver des solutions innovantes, mais également voir si le canton est prêt à mettre des radars de vitesse, ce qui est le meilleur moyen de ne pas dépenser des millions en aménagement tout en poussant les gens à respecter les vitesses de circulation. En outre, des discussions avec la ville de Genève et d'autres communes sont en cours sur la mise en zone 30 km/h de la majorité des routes.

M. Barbuzzi vient d'entendre, de la bouche de M. Walder, que l'étude commencera demain à 7h00. Il espère qu'elle s'arrêtera à 7h05 parce qu'il a l'impression que tout ce qui est demandé par la motion est déjà en cours, que ce soit au niveau fédéral, cantonal ou communal. Il recommande donc au Conseil administratif de ne pas passer trop de temps sur cette motion, qui est un faux débat. Par ailleurs, il est surpris que le Conseil municipal ait eu une discussion alors que la motion est renvoyée au Conseil administratif. En effet, il n'a pas entendu beaucoup de recommandations de la part de ses préopinants.

9.2 Motion 031A-2019 P : Après 14 juin

Le Président demande à la secrétaire d'en donner lecture.

*Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,*

Considérant :

- *la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes, du 24 mars 1995 ;*
- *les constitutions fédérale et genevoise, qui prévoient respectivement à l'article 8 et à l'article 15 que « la femme et l'homme sont égaux en droit [et que] la loi pourvoit à l'égalité de droit et de fait en particulier dans les domaines de la famille, de la formation et du travail » (al. 3) ;*
- *que les femmes se heurtent aussi bien au plafond de verre qu'au plafond de mère soit l'ensemble des mécanismes économiques, managériaux, psychosociaux qui entravent la vie professionnelle des femmes du fait de leur genre ou de leur statut de mère ;*
- *qu'à Genève, à travail égal, les femmes sont moins payées que les hommes ;*
- *les principes que s'est donnée la Ville de Carouge dans son statut du personnel à l'art. 29 stipulant, entre autres, de réaliser l'égalité entre femmes et hommes dans les faits ;*

- que cette dernière n'est pas réalisée puisque, par exemple, on compte 2 femmes cheffes de Service pour huit hommes ;
- que l'administration a un devoir d'exemplarité ;
- le règlement concernant la promotion de l'égalité entre femmes et hommes et la prévention des violences domestiques (RPEgPVD), qui stipule à l'article 1 que « l'Etat a pour mission d'encourager l'application du principe de l'égalité entre femmes et hommes dans tous les domaines de la vie [...] » (al. 1) ;

Par ces motifs, le Conseil municipal de Carouge

Invite le Conseil administratif

- à mettre en place un « plan égalité », notamment :
- dans la gestion des ressources humaines en sensibilisant le personnel à l'égalité et au sexisme, en favorisant le partage de postes au plus haut niveau, en encourageant le télétravail, le temps partiel chez les hommes, la mixité dans toutes les professions ; en signant la charte pour l'égalité salariale dans le secteur public* ;
- dans l'aménagement du territoire et la construction en développant et appliquant une lecture genrée ;
- dans la culture en veillant à la déconstruction des stéréotypes de genre, notamment par une mixité des présentations, de leurs auteur.e.s et par des contenus non genrés ;
- dans le sport en créant des installations sportives mixtes, en répartissant les subventions de façon plus équilibrée en termes de genre ;
- enfin, effectuer un bilan annuel des progrès en termes d'égalité auprès du Conseil municipal.

Catherine Marti pour le parti Vert ; Suzanne Barthassat

*Charte pour l'égalité salariale

<https://www.ebg.admin.ch/ebg/fr/home/themes/travail/egalite-salariale/engagement-du-secteur-public/charte-pour-egalite-salariale-dans-secteur-public.html>

Mme Marti précise en préambule que les socialistes sont aussi signataires de la motion. Elle aurait pu ajouter des considérants sur ce que la commune a réalisé depuis quelques législatures, par exemple en matière de crèches ou dans le domaine des ressources humaines. La commune peut mieux faire. Mme Marti explique par ailleurs que, si la motion s'intitule « Après 14 juin », c'est parce que les revendications qui sont portées par les centaines de milliers de femmes et d'hommes qui sont descendus dans la rue ce jour-là ne doivent pas s'arrêter au 14 juin. En tant que politiques, plusieurs personnes ici présentes ont défilé, parmi lesquelles les deux conseillères administratives. Les politiques se doivent, dans l'enceinte dans laquelle ils siègent – en l'occurrence ce Conseil municipal –, de prendre en compte ces revendications, raison pour laquelle cette motion a été déposée. Mme Marti remercie le Conseil municipal d'y faire bon accueil et de faire en sorte que la loi de 1996 se réalise enfin, concrètement, dans les faits.

Sur le fond, Mme Barthassat soutient cette motion pour les raisons sociétale que chacun connaît. Le fond étant souvent plus important que la forme, elle a signé cette motion. Elle ne l'a pas signée au nom de son parti car elle pense que les noms des partis ne devraient pas y figurer puisque la problématique est davantage sociétale que politique. Sur la forme, elle regrette que les hommes n'aient pas eu leur mot à dire car, sans eux, il sera impossible de faire changer les mentalités. Sur la forme également, certaines invites pourraient être améliorées, voire supprimées – par exemple les points 4 et 5 puisqu'il serait dommage de ne pas soutenir un dossier culturel ou sportif pour une unique raison de genre. Enfin, Mme Barthassat pense que la qualité n'a pas de sexe, et encore moins d'âge.

M. Barthassat s'exprimera au nom du PDC. Il remercie Mme Marti pour cette motion qui, sur le fond, est très importante mais qui, sur la forme, mérite peut-être deux ou trois modifications. Il regrette aussi que Mme Marti n'ait pas voulu ou pas pu faire signer cette motion par les hommes. En effet, comme l'a dit Mme Barthassat, il s'agit d'une problématique qui concerne tout le monde. Ce n'est qu'ensemble que ce problème pourra être réglé – parce que cela reste un problème, même si la situation s'est améliorée. D'ailleurs, la maman de M. Barthassat, qui était une politicienne, a beaucoup souffert de ce problème.

Mme Decnaeck indique en préambule que le parti socialiste soutient cette motion et propose le renvoi au Conseil administratif. Elle souhaite ensuite faire part de quelques remarques. Après la tempête médiatique qui s'est abattue ces derniers temps à propos du statut, de la protection et de l'exploitation des femmes, avec les mouvements « me too », « balance ton porc », « balance ton miso », « stop aux violences conjugales », « stop aux agressions sexuelles », etc., il est difficile, voire impossible, de ne pas considérer que la problématique de l'égalité entre hommes et femmes est d'une actualité brûlante. On ne peut pas dire que Carouge soit une commune misogyne – deux femmes siègent au Conseil administratif et, sauf erreur, la commune compte même une femme chauffeuse de poids lourd. La commune s'est beaucoup investie dans l'organisation de la journée de la grève des femmes, par le financement, par la mise en place de la structure et par des discours – comme l'a mentionné Mme Marti, les deux conseillères administratives étaient présentes ce jour-là. Carouge s'implique également dans la journée « Futur en tous genres » lors de laquelle les filles et les garçons scolarisés en 9^{ème} sont invités à visiter des institutions ou des entreprises et à s'intéresser à des filières habituellement réservées à l'autre sexe. Néanmoins, la commune peut s'améliorer, en restant attentive à la répartition des postes dans l'administration selon le genre et en veillant à ce que l'égalité salariale soit respectée. Mme Decnaeck a ensuite une remarque personnelle. La déconstruction ou l'analyse des stéréotypes n'est pas du devoir de la commune, mais de l'instruction publique. Dans le cadre de la formation des enseignants, le service écoles-médias donne des cours sur cette problématique afin que les enseignants puissent rendre attentifs leurs élèves au problème des représentations négatives de la femme et des filles dans les différents médias (livres, publicités, dessins animés, mangas, jeux vidéo, etc.). Enfin, pour qu'un vrai changement puisse s'opérer, il faut éviter de tomber dans la dictature des comportements : il ne faut pas oublier d'associer les hommes à cette dynamique d'évolution des comportements.

Le Président rappelle que le Conseil municipal en est à la prise en considération et non pas à la discussion immédiate, dans l'hypothèse où celle-ci serait votée.

Mme Zuber relève que le PLR soutient évidemment l'égalité homme-femme. Comme le rappelle la motion, l'égalité est prévue dans de nombreux textes, tant au niveau de la Constitution fédérale que de la Constitution cantonale, et même au niveau du règlement municipal. De plus, l'égalité est mise en œuvre dans des actions réalisées à tous ces niveaux. Certes, elle n'est pas réalisée dans les faits, mais la situation s'améliore. Pour être honnête, Mme Zuber n'est pas convaincue que les éléments énumérés dans cette motion permettront de réaliser l'égalité dans les faits. Toutefois, le PLR entrera en matière sur la motion. Il présentera cependant un amendement lors de la discussion immédiate, si celle-ci a lieu. Il

insiste sur le fait qu'il ne faut pas créer une usine à gaz : les employés communaux sont déjà très chargés et l'on connaît les difficultés budgétaires de la commune, puisque le Conseil municipal a dû augmenter l'impôt d'un centime additionnel et que des budgets déficitaires sont prévus. L'égalité est effectivement un problème important, mais il existe d'autres problèmes importants qui toucheront peut-être encore plus les communiens. Encore une fois, le PLR soutiendra la motion mais il souhaite vraiment éviter une usine à gaz.

M. Gerster s'abstiendra. Il n'est pas contre la motion, mais contre la méthode utilisée. Il est lamentable d'avoir demandé uniquement aux femmes de soutenir cette motion, et d'avoir balayé les hommes. Mme Marti a rappelé plus tôt que des pères amenaient aussi leurs enfants à l'école. Eh bien, des hommes aussi font de la politique. Et comme l'a dit Mme Barthassat, la qualité ne dépend pas du sexe.

S'agissant d'une discussion sur la prise en considération, le Président ne redonnera pas la parole à Mme Marti puisque les intervenants ne peuvent prendre la parole qu'une seule fois.

La prise en considération est acceptée par 23 oui, 1 non et 6 abstentions.

Le bureau propose la discussion immédiate en vue du renvoi au Conseil administratif.

Il n'y a pas d'autres propositions et le Président ouvre la discussion.

Mme Zuber indique que le PLR dépose un amendement, car il redoute une usine à gaz. Il ne souhaite que les forces de la commune soient utilisées de la manière la plus efficace possible. Le PLR propose donc de supprimer la dernière invite qui prévoit un bilan annuel. L'administration réfléchirait à un plan égalité et le mettrait en place, mais sans devoir revenir chaque année devant le Conseil municipal. Ensuite, Mme Zuber a une remarque personnelle. Elle a la chance de siéger à la commission des droits de l'homme du Grand Conseil. Les textes que cette commission reçoit actuellement visent plutôt à prendre en compte les personnes qui ne sont pas binaires (celles qui ne se sentent ni hommes ni femmes). Mme Zuber invite le Conseil administratif à essayer, dans sa pratique, de rechercher le plus possible une alternative au binaire et mettre en place un plan qui soit inclusif plutôt qu'exclusif. Dans le cas contraire, elle craint qu'il ne faille recommencer le travail dans dix ans.

M. Calame mentionne d'abord que cette motion est bien sûr soutenue par les hommes qui entourent les femmes qui l'ont déposée. Ensuite, s'il existe effectivement de nombreuses dispositions légales concernant l'égalité, il est intéressant de savoir ce qui est fait en pratique. A ce titre, il semble raisonnable de demander un bilan annuel, au vu de l'attention que le Conseil municipal porte à bien d'autres sujets qui, peut-être, ont moins d'importance. M. Calame ne voit donc pas quelle est la justification de l'amendement.

Mme Marti souhaiterait savoir dans quelle mesure, si la dernière invite était supprimée, la mise en œuvre du plan égalité pourrait apparaître dans le rapport administratif annuel.

Selon Mme Hiltbold, il serait effectivement envisageable de donner un certain nombre d'informations dans le rapport administratif. Mme Hiltbold se demande du reste si des informations en lien avec le sexe des employés n'y figurent pas déjà.

Mme Marti ne pense pas que cette motion implique la mise en place d'une usine à gaz – formule que Mme Zuber semble, du reste, utiliser volontiers à certains moments. Amener plus d'égalité et plus de mixité, c'est tabler sur le futur. Beaucoup d'hommes désirent travailler à temps partiel et réduire leur taux d'activité ne serait que de 10% ou 20%. Malheureusement, ils ont des difficultés à la faire. Faciliter le temps partiel chez les hommes est bénéfique autant pour l'homme que pour la femme, autant pour les enfants que pour la société. Mme Marti estime qu'il ne faut pas uniquement regarder le travail qu'implique la mise en œuvre de cette

motion, mais voir quels sont les bénéfiques en termes de satisfaction au travail ou d'absentéisme. Ensuite, elle citera le nom d'un certain nombre de personnes-clés qui travaillent dans ces différents domaines. Concernant la charte pour l'égalité salariale, Roman Graf est incontournable. Il a notamment été mandaté par l'OCIRT. Mme Marti signale que 79 communes suisses ainsi qu'une majorité de cantons ont signé cette charte. Elle pense donc que Carouge, qui se veut souvent à l'avant-garde, peut aussi le faire. Elle rappelle ensuite que Carouge ne compte que deux femmes cheffes de service sur les dix responsables de service. Quant à l'intervention de M. Gerster, elle précise qu'elle n'a contacté qu'une seule personne par parti et que, jusqu'à présent, ce sont toujours les femmes qui se sont préoccupées en premier lieu des questions féministes et des questions environnementales. Mais il va de soi que c'est avec les hommes qu'un futur plus égalitaire sera construit. Concernant les expertises sur les mesures positives et les obstacles que les femmes rencontrent dans leur carrière, Mme Marti mentionne Klea Faniko, du service égalité de l'université de Genève, qui travaille notamment sur les stéréotypes et les sexismes. Par ailleurs, il est nécessaire de développer le langage épïcène – comme le Conseil municipal a encore pu l'entendre lors de la communication de Mme Hiltpold en début de séance à propos du papillon sur le parcours d'accueil, qui est « ouvert à tous » mais pas « à toutes ». A cet égard, Mme Marti mentionne le deuxième observatoire. Puis elle signale que la ville de Genève a établi une série d'indicateurs principaux pour un bilan sur l'égalité hommes-femme dans les ressources humaines. En 2015, il existait encore 15% de différences salariales à l'université entre les hommes et les femmes – voilà pourquoi la charte sur l'égalité salariale est nécessaire. Concernant le sport et genre, la commune peut faire beaucoup plus. Il y a quelques années, quand les TSHM avaient développé le foot en salle pour les garçons, ils s'étaient aperçu que les filles voulaient aussi faire du sport en salle le dimanche. Il est donc possible d'amener plus de filles à faire du sport. Julien Debonneville, sociologue à l'université de Genève, s'intéresse à cette question. Enfin, sur l'aménagement du territoire et l'urbanisme, de nombreuses études sont menées pour voir comment favoriser le déplacement des femmes dans l'espace public, sachant que beaucoup de femmes se plaignent de ne pas oser sortir après certaines heures. En conclusion, Mme Marti remercie le Conseil municipal de renvoyer la motion au Conseil administratif et invite ce dernier à faire un bon travail pour que l'égalité se concrétise.

M. Mützenberg indique que le groupe socialiste ne soutient pas l'amendement proposé par le PLR. La dernière invite, telle que formulée, ne va pas engendrer une usine à gaz. Un bilan annuel peut être fait par le biais de statistiques ou d'informations sur la manière dont le plan égalité est mis en place. Le Conseil municipal n'a pas besoin de savoir précisément comment est mis en œuvre ce plan égalité. M. Mützenberg n'a aucun doute sur la capacité du Conseil administratif à éviter une usine à gaz.

M. Meyer revient sur la proposition de Mme Zuber concernant l'inclusion d'autres cas de discrimination – bisexualité, homosexualité, etc. Il s'agit d'un point extrêmement important, qui changerait l'envergure du plan. Peut-être faudrait-il ajouter cet élément dans la motion.

Mme Zuber précise qu'elle recommandait au Conseil administratif d'éviter, dans le cadre de l'application de la motion, de tout séparer en fonction des genres, parce qu'elle pense que l'évolution va dans le sens d'une gradation et d'une sortie de la notion binaire. Elle ne proposait pas un amendement, mais d'essayer de trouver des aménagements inclusifs. Quand elle entend par exemple qu'il faudrait moins de terrains de foot parce que ce sport est destiné aux garçons, elle se dit au contraire qu'il faudrait inviter les filles à faire du foot. Il existe plusieurs manières d'aller vers l'égalité. Ce qu'elle disait plus tôt visait à éviter que, dans dix ans, il faille défaire tout ce qui est fait maintenant parce que tout a été prévu homme/femme, parce que tout est fixé 50/50.

A la demande de Mme Sonderegger, le Président suspend la séance cinq minutes.

Le Président met aux voix l'amendement présenté par Mme Zuber qui consiste à supprimer la dernière invite.

L'amendement est accepté par 15 oui, 12 non et 3 abstentions.

La motion ainsi amendée est acceptée par 25 oui, 0 non et 5 abstentions.

9.3 Motion 032-2019 P : Réchauffement climatique : planter des végétaux et mieux penser l'urbanisme pour lutter contre les îlots de chaleur

Le Président demande à la secrétaire d'en donner lecture.

*Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,*

Le réchauffement climatique qui se produit à l'échelle de la planète n'épargne pas notre pays. Rien qu'à Genève, notre canton a enregistré ces dernières semaines des températures très élevées et un nombre croissant d'épisodes caniculaires. Ces fortes chaleurs ont un fort impact sur les habitants du canton, en termes de qualité de vie et de santé (malaise, déshydratation, pollution, etc.).

Le phénomène des îlots de chaleur, avec des températures diurnes et nocturnes sensiblement plus élevées dans les villes que dans les zones rurales, accentuent ces problèmes. Ses causes sont multiples : conditions météorologiques évidemment, mais aussi contexte géographique, topographie des localités, caractère minéral des villes et densité du bâti contribuent à l'augmentation des températures. La densité de la couverture végétale est elle aussi significative.

Considérant que:

- *Le réchauffement climatique est devenu un phénomène avéré, aux conséquences significatives en termes de conditions de vie et de santé publique en particulier*
- *L'augmentation des températures enregistrées depuis plusieurs années génère des épisodes caniculaires difficiles à supporter pour la population*
- *La végétalisation des espaces à forte densité d'habitation et/ou d'activités a démontré ses bienfaits dans la lutte contre les îlots de chaleur et les micropolluants, tout en améliorant le cadre et les conditions de vie des populations demeurant à proximité de sites arborisés*
- *Le patrimoine arborisé représente une richesse destinée à contribuer au bien-être de la population, dans les trois dimensions admises du développement durable (environnement, social, économie) :*

Par ces motifs, le Conseil municipal de Carouge

Invite le Conseil administratif

1. *Dresser un inventaire du patrimoine arborisé de la commune (foncier public et foncier privé)*
2. *Réclamer le maintien des arbres existants sur les parcelles faisant l'objet d'une demande d'autorisation de construire ou, à défaut, d'exiger la compensation des arbres dont*

l'abattage est indispensable à la réalisation du projet. Mais aussi penser à la couleur des constructions, multiplier les points d'eau, diminuer les surfaces vitrées.

3. *Inscrire l'objectif d'augmenter le nombre d'arbres sur son territoire dans le plan directeur communal actuellement en cours de révision*
4. *Prévoir dans les plans d'investissements communaux les ressources nécessaires pour assurer la plantation des végétaux visés sous le point 3, ainsi que leur entretien*
5. *Encourager les démarches de plantation chez les particuliers comme dans le cadre de projets et concours d'aménagement qu'elle pourrait être amenée à lancer*
6. *Lancer une action du type « adopte un arbre », pour associer la population à la démarche de végétalisation de ses sites les plus peuplés.*

Pour le PDC Carouge,

Stéphane Barthassat, Dominique Barbuzzi, Suzanne Barthassat, Julien Barro

M. Barthassat invite le Conseil municipal à prendre en considération la motion, qui vise un but de prévention. Il faut peut-être commencer par agir localement, pour ensuite penser globalement. Le PDC propose un renvoi soit en commission Toutes commissions réunies soit en commission Urbanisme. L'objectif est d'étudier ce qu'il faut planter, comment le planter. Il s'agit aussi de savoir exactement ce qui se passe. Par ailleurs, depuis quelques années, la minéralisation s'accroît à Carouge. Les arbres ne sont plus en pleine terre, mais dans des pots. Les trottoirs deviennent énormes et entièrement minéralisés, ce qui crée des îlots de chaleur. Il faudrait également penser la couleur des bâtiments et s'interroger sur l'opportunité du tout-vitré, au vu des changements climatiques.

Mme Marti annonce que les Verts voteront avec enthousiasme cette motion puisque, lors du dernier Conseil municipal encore, ils ont proposé un amendement pour qu'il y ait davantage d'arbres dans le PLQ de l'Etoile. Ils se réjouissent de voir les arbres remplacer les voitures et les bisons revenir dans la prairie.

M. Etienne indique que le parti socialiste votera cette motion en vue d'un renvoi en commission. Par ailleurs, il pense que la motion aurait mérité d'être signée par l'ensemble des partis politiques, car il s'agit d'un sujet général et fondamental. Le parti socialiste l'aurait volontiers signée.

Le Président s'est malheureusement trompé plus tôt en ne donnant pas une deuxième fois la parole à Mme Marti – qu'il a néanmoins laissée s'exprimer longuement ensuite. En effet, selon le règlement, les dépositaires d'une motion peuvent prendre la parole plus d'une fois.

Concernant l'intervention de M. Etienne, M. Barthassat souligne que le PDC ne signera jamais une motion dont il n'est pas l'auteur, tout simplement parce que, s'il la soutient, il la votera et, s'il ne la soutient pas, il ne la votera pas. Le PDC ne fera jamais le coucou d'une motion dont il n'est pas l'auteur. Et quand il propose une motion, il n'a pas besoin de demander la signature d'autres partis.

La prise en considération est acceptée par 29 oui, 0 non et 1 abstention.

Le bureau propose le renvoi en commission Urbanisme-Mobilité-Aménagement.

M. Scheidegger propose le renvoi en commission Toutes commissions réunies. Tous les membres du Conseil municipal sont concernés et ils ont tous quelque chose à dire.

M. Morex suit la proposition du bureau. Ceux qui ne sont pas membres de la commission Urbanisme peuvent assister à la séance et prendre la parole en commission. Si une Toutes commissions réunies est convoquée, ceux qui n'auraient pas envie de venir se sentiraient obligés d'être présents.

La proposition de renvoi en commission Toutes commissions réunies est refusée par 23 non, 4 oui et 3 abstentions.

Par conséquent, la motion est renvoyée en commission Urbanisme-Mobilité-Aménagement et le Président ouvre le tour de pré-consultation.

Mme Molinari tient à saluer la motion, qui recouvre nombre de thématiques pour lesquelles les Verts se battent au quotidien et au sein de ce Conseil. Elle relève ensuite un élément qui pourrait faire l'objet d'une discussion en commission. Il faudrait identifier les zones potentiellement intéressantes pour replanter des arbres et recréer de la verdure. Il s'agirait en quelque sorte de créer de nouvelles zones. Cet aspect est important pour réduire les îlots de chaleur puisque même de toutes petites zones reverdies permettent d'améliorer la situation. Ensuite, Mme Molinari rappelle que le trafic génère beaucoup de chaleur. Elle invite la commission à prendre en compte cet élément et à réfléchir à la manière de faciliter l'utilisation de moyens de transport qui soient moins gourmands en énergie et qui, par conséquent, produisent moins de chaleur. Elle mentionne à cet égard les abonnements TPG pour les jeunes. Elle pense que ces éléments ont leur place dans une discussion plus générale sur la manière d'envisager différemment l'urbanisme et de créer une ville un peu plus durable.

M. Etienne attire l'attention de la commission sur le fait qu'un inventaire du patrimoine arboré existant doit impérativement être accompagné d'un plan de gestion. En effet, une fois que l'on connaît le patrimoine arboré existant, il est primordial de savoir comment celui-ci sera renouvelé dans le temps, car il ne s'agit pas seulement d'abattages d'urgence mais aussi de régénération. M. Etienne invite donc la commission à aborder la question de la gestion de ce patrimoine. Ensuite, il sait que le PDC est très attentif aux finances carougeoises. A cet égard, il serait intéressant d'avoir en commission un aperçu de l'ampleur des investissements induits par la motion, peut-être en s'appuyant sur l'expérience d'autres communes où un tel inventaire a été réalisé. En effet, cette motion concerne tant le domaine public que le domaine privé et inventorier chaque arbre a un coût. M. Etienne souhaiterait une fourchette de prix, ou simplement quelques indications, dans la mesure du possible. Il recommande en outre à la commission d'auditionner la personne en charge de l'inventaire cantonal des arbres, pour qu'elle explique comment procéder à un tel inventaire. Il ne sait pas si Nicolas Wyler occupe encore ce poste au jardin botanique. Il souhaiterait enfin que le service du paysage et des forêts soit éventuellement invité pour que la commission ait des explications sur la façon de mettre en œuvre un inventaire.

M. Baertschi rappelle deux affaires qui ont secoué la presse récemment : les Allières, où des arbres ont été abattus en zone de développement, et le chemin de Pinchat, avec la construction des Grands Esserts. Comme l'a relevé M. Etienne, il ne suffit pas d'avoir une appréciation qualitative de la végétation arborée. Par exemple, les alignements de chênes que l'on trouve à Pinchat ne se reconstituent pas en décrétant qu'il faut replanter des arbres. M. Baertschi constate ensuite qu'il y a trois mois, le Conseil municipal s'est penché sur l'urbanisation du plateau de Pinchat sans que personne ne soit particulièrement sensible aux arbres. Il suffit d'un effet médiatique et, tout à coup, tout le monde s'en préoccupe. Cela dit, M. Baertschi pense que cette motion est l'occasion d'avoir une discussion plus approfondie, avec quelques bons spécialistes, dont M. Etienne.

Mme Decnaeck remercie le PDC pour cette motion. Elle souligne qu'il faudrait aussi veiller à ce que les habitants respectent leurs arbres. De nombreux arbres servent de parking à vélos. La commune pourrait pénaliser ceux qui garent leur vélo au pied d'un arbre ou l'attachent à un

arbre. De plus, certains concierges utilisent les arbres comme dépôts à sacs-poubelles. Ou encore, des chiens viennent faire leurs besoins sur le pied des arbres. Mme Decnaeck rappelle qu'une motion avait été déposée pour végétaliser les pieds des arbres. Il faudrait reprendre cette idée et veiller à la santé des arbres qui existent déjà, en évitant de les polluer.

M. Barthassat recommande à la commission d'inviter la Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève qui est partie prenante du projet « Nos arbres ».

M. Mützenberg aborde la question des points d'eau évoqués dans la motion. Il serait intéressant d'avoir une cartographie des points d'eau actuels, et notamment des points d'eau potable.

M. Calame salue cette motion, dont le caractère proactif est intéressant. La commune développe un projet de grand parc, mais pourquoi ne pas envisager de développer une grande forêt ? Dans certaines communes, des expériences sont faites pour arboriser des parcs, de manière proactive et pas seulement par le biais de compensations obligatoires. En sachant le temps nécessaires pour qu'un arbre se développe, il serait bon d'y réfléchir. Par ailleurs, si M. Calame a bien entendu les raisons pour lesquelles le PDC a déposé seul cette motion, il signale cependant que les Verts auraient très volontiers accompagné le PDC puisque la motion reprend de nombreux points qui leur sont chers. Ils auraient même accepté le point 6, qui est plus teinté « parti de la famille » puisqu'il propose d'adopter un arbre.

M. Gerster félicite le PDC pour avoir proposé un texte qui démontre que ce souci n'est plus le seul apanage d'un certain parti mais qu'il est partagé par tous – pour preuve, tout le monde aurait voulu signer la motion. Le PLR l'aurait aussi signée si le PDC le lui avait proposé. Mais il est aussi intéressant que chacun propose un texte qui lui est propre, ce qui permet de voir la particularité des différentes idées. M. Gerster relève qu'au vu des recommandations qu'ont faites ses préopinants, la commission ne sera pas convoquée dans l'immédiat. Dès lors, l'administration aura le temps de faire un document afin que les commissaires se rendent compte de l'ampleur des demandes budgétaires que la motion implique, en termes de ressources humaines ou de mandats externes. M. Gerster remarque ensuite que certains propriétaires pourraient ne pas être aussi bien intentionnés que les personnes autour de cette table et pourraient vouloir valoriser leur parcelle en développant un projet. Il conviendrait de renseigner les commissaires sur l'incidence qu'aurait une interdiction communale en termes de dédommagements aux propriétaires dont le projet serait refusé. Il ne faut pas négliger cet aspect puisque, face à la commune, se trouvent des professionnels de l'immobilier dont le but est de vivre de promotions immobilières.

M. Barro rappelle que Carouge est la deuxième ville la plus dense de Suisse. Dès lors, le potentiel à créer une grande forêt est relativement faible. Cela dit, il est d'autant plus important de voter la motion que les espaces potentiels sont restreints – sans toutefois tomber dans le dogmatisme en interdisant tout abattage. Lors de précédentes discussions, M. Etienne a évoqué la nécessité d'avoir un bilan sur la santé des arbres. Certains arbres sont malades et doivent être abattus. M. Barro ajoute qu'il faudra se poser les bonnes questions à chaque projet, sans tomber non plus dans l'excès. Il note enfin que l'on veut densifier près des centres urbains pour pouvoir libérer la nature, les forêts et les zones agricoles. Il faudrait essayer d'équilibrer au mieux cette équation.

Au vu de l'ampleur des demandes, le Président pense qu'il serait judicieux que le président de la commission Urbanisme prévoie une double commission.

10. POSTULATS

Il n'y en a pas.

11. RESOLUTIONS

11.1 Résolution municipale 005-2019 P : Voyages du Conseil municipal en avion

Le Président demande à la secrétaire d'en donner lecture.

*Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,*

Vu la contribution significative du transport aérien au changement climatique.

Vu la pollution de l'air et le bruit qui affecte la santé des riverains de l'Aéroport de Cointrin.

Vu l'affluence des Genevois, toutes générations et origines confondues, lors des récentes Marches pour le Climat.

Vu la décision de nombreuses institutions suisses de renoncer à l'usage de l'avion pour leurs voyages de moyennes distances.

Vu que l'offre des compagnies aériennes opérant au départ de Genève est aussi stimulée par la demande des voyageurs du bassin genevois.

Vu que les voyages du Conseil municipal peuvent se faire par moyens terrestres ou lacustres.

Vu qu'en 2019, plus de dix pour cent des conseillers carougeois ont renoncé à participer au voyage du Conseil municipal pour les raisons précitées.

Vu que la Suisse a ratifié l'Accord de Paris sur le Climat et s'est engagée à réduire de moitié d'ici à 2030 les émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990.

Par ces motifs, le Conseil municipal de Carouge

Invite le Conseil administratif

A étudier, par mesure de précaution, les modalités de mise en place d'un moratoire sur les voyages en avion du Conseil municipal, ceci jusqu'en 2030 et l'atteinte des objectifs de l'Accord de Paris.

Les Verts

M. Morex ne prendra pas en considération cette résolution. Il invite le Conseil municipal à en faire de même, et ce pour plusieurs raisons. Tout d'abord, au vu de la déclaration qu'a faite le Président en début de séance, cette résolution devient inutile. De plus, M. Morex trouve désagréable le fait que les Verts empêchent le cinquième président de la législature d'organiser le voyage qu'il voulait organiser, alors que les quatre présidents précédents ont pu faire ce qu'ils entendaient faire. Si la résolution avait été présentée pour un début de législature, M. Morex aurait pu éventuellement entrer en matière. Par ailleurs, si l'on faisait une enquête pour savoir quel moyen de locomotion ont pris, pour leurs vacances ou leurs derniers loisirs, celles et ceux qui vont voter cette résolution, on serait peut-être étonné. M. Morex trouverait détestable que cette résolution soit déposée dans le même état d'esprit que celui de l'idole suédoise, qui va en bateau à New York mais qui oublie de dire que plusieurs membres de l'équipage ont pris l'avion pour affréter le bateau et que son père ira la chercher

en avion aux Etats-Unis pour la ramener en Suède. En outre, M. Morex espère que les Verts seront aussi intransigeants vis-à-vis des conseillers administratifs et les empêcheront de prendre l'avion lors du prochain voyage des maires. Enfin, il rappelle que si les jetons de présence des conseillers municipaux sont aussi bas, c'est pour financer le voyage du Conseil municipal. Par conséquent, à moins que le Président ne revienne sur sa décision et fasse preuve de courage, M. Morex demandera à l'argentier de la commune de leur rétribuer la valeur des jetons qui leur sont dus en raison de la suppression du voyage.

M. Calame salue le sens de la responsabilité individuelle du Président, qui a décidé d'organiser un voyage par voie terrestre. Il regrette toutefois que cette décision aboutisse à un voyage écourté, voire même à un non-voyage. Cela est surprenant, au vu de ce que le groupe des Verts et une partie du Conseil municipal ont manifestés lors du voyage en avion l'année dernière et l'année précédente. M. Calame souligne ensuite qu'il s'agit ici de s'engager dans une résolution qui relève de la responsabilité collective des élus. Les motifs sont clairs, et les invites également. Les Verts invitent donc le Conseil municipal à soutenir cette résolution qui est un signe en réponse aux préoccupations de la population.

M. Barthassat considère que, sur le fond, cette résolution est bonne et qu'elle montre que les mentalités ont changé. Preuve en est M. Walder, qui reconnaît, devant les caméras de Léman Bleu, prendre l'avion de temps en temps quand il part en vacances. M. Barthassat en profite pour féliciter M. Walder, dont la mentalité a changé. Il ne sait pas si les Verts ont déposé également une motion pour interdire leurs conseillers administratifs de prendre le taxi. Encore une fois, sur le fond, cette résolution est bonne. Sur la forme, elle est évidemment désagréable parce que, comme l'a dit M. Morex, elle empêche un président, qui est impeccable d'un point de vue éthique, d'organiser le voyage du Conseil municipal qu'il aurait voulu faire. M. Barthassat félicite Alain Voignier, qui a pris une décision qui n'était pas facile à prendre. Au vu de la déclaration du Président, la résolution est caduque. Par conséquent, le PDC ne la votera pas. Les Verts pourront peut-être la redéposer pour la prochaine législature, quand toutes les présidentes et présidents partiront sur un même pied d'égalité. Enfin, M. Barthassat souhaiterait savoir si le parti des Verts a une charte d'éthique qui empêche ses membres de prendre l'avion quand ils vont en vacances. Lui-même croise souvent dans les aéroports des élus Verts, qu'il trouve bien moins pragmatiques et écologiques quand les voyages en avion les concernent en privé.

Mme Molinari a trouvé excellente l'intervention du Président en début de séance. Elle souligne que cette résolution ne vise pas un ou une présidente en particulier, mais demande un moratoire. La résolution ne concerne donc pas seulement ces six prochains mois ou l'année qui vient, mais le long terme. Comme nul ne sait ce qui va se passer à l'avenir, il s'agit de cadrer aujourd'hui ce type de déplacement. Par ailleurs, au-delà des efforts que chacun fournit individuellement, se pose la question du comportement d'une institution publique, qu'il s'agisse d'un conseil municipal, d'un conseil administratif ou de l'association des communes genevoises. Une institution publique se doit d'être exemplaire dans ce domaine. Enfin, pour répondre à M. Morex, des interventions ont eu lieu récemment à l'association des communes genevoises pour que le voyage des maires ne se fasse pas en avion. Encore une fois, cette résolution n'est pas spécifiquement carougeoise et elle n'est pas dirigée contre un président en particulier. Il s'agit d'une vision à long terme du type d'institution que les élus veulent représenter, de l'image qu'ils veulent donner de la commune. En conclusion, Mme Molinari invite le Conseil municipal à soutenir la résolution.

Mme Sonderegger reconnaît que ce projet de résolution est honorable par les temps qui courent. Mais, selon elle, les Verts ont pris ce voyage et le Président en otage alors qu'il aurait été simple de demander que cette résolution prenne effet lors de la prochaine législature. Par ailleurs, elle rappelle que les avions qui ne respectent pas certaines normes de pollution se voient refuser leur atterrissage sur Cointrin – l'aéroport de Genève est très strict sur ce point. A noter également que l'aéroport de Cointrin comptabilise environ 33'000 postes de travail et

que, chaque année, il reverse la moitié de son bénéfice à l'Etat. Il faut savoir qu'en 2018, Genève Aéroport a réalisé un bénéfice net de CHF 85 millions.

Mme Morisod s'exprime à titre personnel. Elle ne prendra pas en considération la résolution, non pas parce que celle-ci n'est pas bonne mais parce qu'elle trouve incorrecte la manière dont elle a été faite, par rapport à Alain Voignier.

M. Meyer pense que la plupart des membres du groupe socialiste approuvent cette résolution de plein cœur. L'argument principal qu'il faut utiliser, sans être moraliste, c'est la question de l'exemplarité : le Conseil municipal utilise des fonds publics et ses membres doivent être les premiers à appliquer les bons principes qui sont essentiels pour l'avenir du monde.

Mme Marti regrette vivement que certains veuillent personnifier cette résolution. Elle rappelle qu'en commission, M. Gerster est intervenu à propos de l'attitude du PLR qui se veut climatiquement neutre. Cela a aussi été inscrit dans un tout-ménage que le PLR a distribué. Mme Marti pense donc qu'Alain Voignier a décidé d'être climatiquement neutre en ne prenant pas l'avion. Encore une fois, il ne faut pas personnifier la résolution. Il existe des destinations atteignables autrement qu'en avion. Pour preuve, Mme Marti a parcouru quelques dizaines de milliers de kilomètres à vélo et en train.

Pour une fois, M. Monney abonde dans le sens de M. Barthassat. Sur le fond, il soutient entièrement les propositions de cette résolution. En revanche, sur la forme, il trouve personnellement que les groupes auraient pu se mettre d'accord entre eux pour cette dernière année de la législature et reprendre le débat l'année prochaine. Cela aurait été la meilleure solution vis-à-vis d'Alain Voignier. M. Monney s'abstiendra probablement lors du vote, même si, sur le fond, il soutient entièrement ce que demande la résolution.

Mme Uldry refusera la résolution, que les Verts auraient pu déposer pour la nouvelle législature. Elle reconnaît que, selon la destination, il n'est pas nécessaire de prendre l'avion – par exemple, on peut se rendre à Zurich en train. Cela dit, prendre l'avion permet de se rendre dans certains pays qui ont besoin du tourisme. Il faut aussi savoir que, lorsqu'on prend un billet d'avion, on peut payer une certaine somme à un organisme qui servira à planter un arbre dans le monde. Il est donc possible de prendre l'avion et de faire quelque chose de bien pour la nature.

Mme Decnaeck a été touchée par le discours d'Alain Voignier, mais elle souligne que cette résolution n'a pas été déposée à l'encontre du Président actuel. Quand on voit à quel point les jeunes se mobilisent aujourd'hui pour le climat, le Conseil municipal se doit de donner l'exemple. Pour cette raison, Mme Decnaeck votera la résolution.

Le Président met aux voix la prise en considération.

La prise en considération est refusée par 17 non, 11 oui et 2 abstentions.

Mme Lammar apporte une précision, pour éviter toute polémique future. Hier soir, lors de l'assemblée générale de l'association des communes genevoises, Xavier Magnin, président de l'ACG, a informé les participants que le prochain voyage des maires ne nécessiterait pas de prendre l'avion.

12. PETITIONS

12.1 Pétition 014-2019 P : Avant-projet de densification secteur Moraines/Pinchat

Cette pétition a été envoyée à la mairie et adressée aux membres du Conseil administratif et du Conseil municipal en date du 7 juillet 2019. Le Président demande à la secrétaire d'en donner lecture.

Monsieur le Président du Conseil municipal,

Nous vous adressons par la présente une demande d'audition devant le Conseil municipal de Carouge afin de vous faire part de notre ressenti à l'égard de l'avant-projet Moraines/Pinchat.

Propriétaires de la majorité des parcelles concernées par la densification de la zone Carouge Sud et situées entre le chemin Fillion et le chemin Poluzzi, nous souhaitons donc vous rencontrer lors de votre prochaine séance en septembre, par l'intermédiaire d'un groupe restreint de propriétaires qui seront parfaitement à même de transmettre l'essentiel de notre message commun.

Pour l'heure, nous souhaiterions d'ores et déjà vous exprimer notre étonnement ainsi que notre frustration à l'égard de l'attitude de nos élus locaux dans la gestion et le suivi du projet dont il est ici question. Il ne s'agit pas d'une prise de position politique, ni d'une démarche égoïste, mais simplement d'un retour en arrière afin d'organiser ce qui aurait dû être organisé préalablement à toute décision relative à cette zone par le Conseil municipal, soit une audition des principaux intéressés.

Vous devez savoir que la zone Moraines/Pinchat, préservée jusqu'à ce jour, constitue un poumon de verdure et un havre de paix pour une faune exceptionnelle, un lieu de promenade privilégié par les habitants de la région ainsi qu'un ensemble de résidences d'une grande valeur historique et patrimoniale.

Nous avons exprimé nos frustrations à Monsieur Hodgers, Conseiller d'Etat, qui a accepté de nous entendre fin août. Nous souhaitons en faire de même avec le Conseil municipal de Carouge. Nous avons un certain nombre d'arguments à faire valoir et nous viendrons parfaitement préparés. Nous en attendons autant de la part du Conseil municipal et souhaitons vivement que ses membres feroient preuve d'une ouverture d'esprit et d'une objectivité permettant de discuter en bonne intelligence du bien-être des habitants de la commune dans son ensemble.

En vous remerciant d'avance pour votre réponse, nous vous envoyons, Monsieur le Président du Conseil municipal, nos salutations respectueuses.

Pour cette pétition et les suivantes, le Président rappelle que, dans ses articles 49 et 50, le règlement du Conseil municipal ne prévoit pas la prise en considération des pétitions, mais prévoit :

- a) soit le renvoi en commission,
- b) soit le renvoi au Conseil administratif en l'invitant à répondre aux pétitionnaires,
- c) soit l'ajournement (traitement différé),
- d) soit le classement (donc sans traitement),

Le bureau propose le renvoi en commission des Pétitions.

Il n'y a pas d'autres propositions et le Président met aux voix le renvoi en commission des Pétitions.

Le renvoi en commission des Pétitions est accepté à l'unanimité.

Le Président signale que le Conseil administratif et lui-même ont été interpellés par les pétitionnaires, qui ont souligné l'urgence de cette pétition et souhaitent être rencontrés rapidement. Par conséquent, il propose que la commission traite cette pétition sans tarder.

Le Président ouvre le tour de pré-consultation.

Mme Marti demande qu'un récapitulatif sur cette zone soit fait en commission, afin que les commissaires qui ne sont pas membres de la commission Urbanisme puissent mieux comprendre les enjeux. Il ne s'agit pas de faire venir le service d'urbanisme, mais simplement dix minutes d'introduction par le conseiller administratif.

M. Calame rappelle qu'au début de l'été, a eu lieu une séance de présentation, à l'école de la Tambourine, du processus participatif à l'élaboration du projet de PLQ. Il suppose que les propriétaires des parcelles concernées ont été invités à y participer – ils y ont peut-être même participé. M. Calame trouverait utile de faire un retour aux commissaires sur les résultats de ce processus participatif.

M. Baertschi relève que le Conseil municipal a parlé plus tôt d'abattages d'arbres. Il souligne que le secteur en question est extrêmement sensible et que les projets de forte densification qui ont été présentés en commission posent problème. Il faudrait être attentif à cet aspect.

12.2 Pétition 015-2019 P : Pour une nouvelle voie de décharge du réseau de trams à Carouge

Cette pétition a été déposée à la mairie le 19 juillet 2019 et adressée aux membres du Conseil administratif et du Conseil municipal. Le Président demande à la secrétaire d'en donner lecture.

Depuis 1862, la ville de Carouge est traversée en son cœur par le tracé de la plus ancienne ligne de tramway d'Europe encore en activité.

L'évolution du matériel roulant a conduit à remplacer le matériel composé pendant de nombreuses années de petites motrices et de remorques à plateformes ouvertes par du matériel conçu dans les années 1950 puis vers 1980 par des motrices à deux caisses. Depuis 2004, le matériel roulant a gagné en confort en prenant la dimension d'un véritable matériel ferroviaire.

Aujourd'hui, ce sont des rames pesant à pleine charge jusqu'à 85 tonnes et d'une longueur de près de 45 mètres qui traversent aux heures de pointe, à des fréquences de l'ordre de 5 minutes, les rues étroites du Vieux-Carouge. Avec l'extension du réseau ferré et de l'urbanisation, ces fréquences seront inévitablement appelées à se renforcer à moyen terme.

Pour les riverains et la vie commerçante du centre de Carouge, ce passage continu de convois, parfois ralenti par des perturbations de trafic, se traduit par un engorgement, ainsi que par une augmentation des nuisances : ébranlement des immeubles anciens et encore hausse des bruits aériens (grincements stridents à certaines saisons, plats des roues avec bruits saccadés, etc.).

En conséquence, nous demandons à l'Etat de Genève ainsi qu'à la Ville de Carouge de mettre en œuvre l'étude d'une voie de décharge passant par le boulevard des Promenades, ceci par un tracé plus adapté aux caractéristiques du matériel roulant actuel. Ce nouveau tracé permettrait une meilleure répartition du passage de convois accélérés dans cet embranchement, tout en continuant à desservir de façon allégée notre centre historique.

Le Boulet

Le bureau propose le renvoi en commission des Pétitions.

En l'absence d'autres propositions, le Président met aux voix le renvoi en commission des Pétitions.

Le renvoi en commission des Pétitions est accepté par 28 oui, 0 non et 2 abstentions.

M. Barro signale que ce sujet a beaucoup fait parler dans les cafés. La pétition est claire : il s'agit d'une voie de décharge du tram afin de pouvoir, par exemple, séparer le 18 du 12. On entend partout qu'avec cette pétition, le tram ne passera plus à Carouge. Il est évident que supprimer le tram dans le Vieux Carouge, c'est tuer ce dernier. Cela ne signifie pas qu'il ne faut pas décharger le Vieux Carouge et c'est en cela que la pétition a tout son sens. M. Barro invite les commissaires à ne pas perdre de vue cet élément, qui paraît élémentaire.

M. Calame recommande de faire un point en commission sur l'étude qui a été menée il y a quatre ans déjà, sauf erreur sur commande des TPG, et qui portait sur les bruits solidiens dans le Vieux Carouge, avec des prises de mesure qui, semble-t-il, ont surpris, de par leur importance, les scientifiques qui les faisaient. Et, pour vivre en face d'une voie de tram, M. Calame peut dire que l'augmentation du trafic a été considérable. Enfin, il serait intéressant d'avoir une information sur les éventuelles modifications que pourraient apporter le déplacement du dépôt des TPG, sachant qu'actuellement, plusieurs convois passent dans le Vieux Carouge, notamment la nuit, pour se rendre au dépôt du Bachet-de-Pesay.

12.3 Pétition 016-2019 P : Pour que Carouge, ses habitants, ses artisans et ses commerçants retrouvent une grande fête de printemps dans le Vieux-Carouge

Cette pétition a été déposée à la mairie le 30 juillet 2019 et adressée aux membres du Conseil administratif et du Conseil municipal. Le Président demande à la secrétaire d'en donner lecture.

Dans les années 2000 jusqu'en 2013, la Ville de Carouge organisait avec succès au mois de mai une braderie où habitants et commerçants se retrouvaient pour vider caves et greniers et/ou pour brader leurs invendus dans les rues de Carouge (de la rue Saint-Joseph au haut de la rue Ancienne, plus place de Sardaigne-boulevard des Promenades).

En 2014, la Ville de Carouge a stoppé net cette manifestation au profit d'un vide-grenier organisé uniquement pour ses habitants. Les commerçants n'ont plus été les bienvenus dans cette fête. Depuis lors, elle a aussi stoppé la Fête de la musique. Ainsi, les commerçants et artisans n'ont plus de manifestations populaires organisées par la Ville de Carouge et pas l'occasion de rappeler ou de faire connaître à un large public leurs petites enseignes.

Après toutes ces années où chacun a pu voir les commerces s'étioler, souffrir, fermer, nous estimons aberrant que les commerçants et artisans ne puissent faire partie de la fête vide-grenier et ne puissent profiter le temps d'un week-end d'une affluence record dans Carouge, affluence qui permet de renouveler la clientèle potentielle des commerces tout en favorisant les contacts entre les habitants et les commerçants.

Il est donc temps de :

- réintégrer au vide-grenier habitants par la Ville de Carouge les commerçants et artisans
- lutter contre la désertification des rues du Vieux-Carouge et le manque de passage des visiteurs le temps d'un week-end

- en terminer avec le clivage constaté entre la zone piétonne dite « zone dorée » systématiquement animée et décorée par la Ville de Carouge pendant toute l'année au détriment des autres rues du Vieux-Carouge
- montrer au travers d'une fête populaire que les commerces de Carouge existent pendant toute l'année et pas seulement à Noël.

Par conséquent, les personnes soussignées demandent aux autorités de la Ville de Carouge d'élargir le vide-grenier en organisant cette manifestations pour les habitants et pour les commerçants et artisans dans l'ensemble du Vieux-Carouge (rues du PUS – plan d'utilisation du sol) le temps d'un week-end au mois de mai dès 2020, en reprenant et en améliorant le concept des braderies d'avant 2013 sous la forme d'une grande fête du printemps pour tous (vide-grenier, vide-boutique, braderie).

Le bureau propose le renvoi en commission des Pétitions.

En l'absence d'autres propositions, le Président met aux voix le renvoi en commission des Pétitions.

Le renvoi en commission des Pétitions est accepté par 29 oui, 0 non et 1 abstention.

Le Président ouvre le tour de pré-consultation.

Mme Marti souhaiterait que l'on rappelle à la commission pour quelles raisons l'organisation actuelle a été mise en place. Un rappel du rôle des Intérêts de Carouge serait aussi utile, en présence des pétitionnaires, de même qu'un rappel de l'accord qui avait été trouvé.

M. Mützenberg recommande de faire un point sur l'organisation du vide-grenier et la manière dont les zones sont réparties par rapport aux habitants. Cela permettra de comprendre certaines interrogations des pétitionnaires.

12.4 Pétition 017-2019 P : La nouvelle Direction de l'Hôpital de la Tour décide de fermer les Urgences de la Clinique de Carouge la nuit.

Cette pétition a été envoyée à la mairie le 3 septembre 2019 et adressée aux membres du Conseil administratif et du Conseil municipal. Le Président demande à la secrétaire d'en donner lecture.

Depuis de nombreuses années, les Urgences de la Clinique de Carouge (anciennement « Permanence de l'Arve ») offrent à la population de Carouge des prestations médicales 24/24 heures, 7/7 jours. Les patients peuvent être pris en urgence pour tout type de problème médical et chirurgical, traités rapidement et, en cas de situation plus grave, transférés aux HUG.

De plus, depuis octobre 2018, l'accès à l'imagerie médicale (radiographie et scanner) est possible aussi 24/24 heures et 7/7 jours. Les Urgences de la Clinique de Carouge prennent aussi en charge depuis peu tout patient venant avec des symptômes pouvant évoquer une atteinte cérébrale (AVC transitoire) avec la collaboration de neurologues.

Malheureusement, pour des raisons purement financières, la nouvelle direction de l'Hôpital de la Tour a décidé, sans discussion préalable avec les médecins travaillant à la Clinique de Carouge, de fermer les urgences de la Clinique de Carouge la nuit. Ainsi, les patients, à partir de 23h du soir, seront livrés à eux-mêmes et devront se rendre aux HUG pour être pris en charge et, surtout, attendre durant de très longues heures.

Cette pétition a été réalisée par les médecins de la Clinique de Carouge. Les soussignés souhaitent, par leur signature, que les Urgences de la Clinique de Carouge puissent à nouveau être fonctionnelles 24/24 heures, 7/7 jours.

Le bureau propose le renvoi en commission des Pétitions.

En l'absence d'autres propositions, le Président met aux voix le renvoi en commission des Pétitions.

Le renvoi en commission des Pétitions est accepté par 28 oui, 0 non et 2 abstentions.

Le Président ouvre le tour de pré-consultation.

Mme Marti propose d'inviter un membre de la direction de l'Hôpital de la Tour.

M. Calame relève la particularité de cette pétition, qui émane de médecins. Usuellement, les politiques néolibérales affectent plutôt les secteurs primaires et secondaires. En l'occurrence, il s'agit de médecins qui signent une pétition, probablement contre la disparition de postes de travail que cette fermeture impliquera. C'est une évolution que certains imaginent inéluctable mais que l'on peut souhaiter restreinte. Il convient également de prendre en compte que la pétition provient de personnel du tertiaire, voire du service à la population. Cette fermeture a aussi un impact sur l'offre locale, qui est modifiée visiblement pour des raisons uniquement financières. M. Calame recommande d'auditionner les services cantonaux qui s'occupent de la planification hospitalière, afin qu'ils expliquent à la commission de quelle manière ce type de politique s'intègre dans une planification cantonale.

D'après les informations que M. Baertschi a pu recueillir, il semblerait que se pose non seulement le problème des urgences, mais aussi le problème de l'accès à l'imagerie médicale qui est actuellement ouvert 24/24 heures, 7/7 jours. La fermeture des urgences limitera cet accès. Il semble intéressant de savoir dans quelle mesure l'accès actuel est utile.

Mme Uldry souhaiterait que la commission entende non seulement les pétitionnaires qui représentent les médecins et les infirmiers de la Tour, mais aussi ceux qui sont issus de la population.

13. QUESTIONS

Réponses du Conseil administratif aux questions en suspens des conseillers municipaux

Réponse de Mme Lammar à la question écrite de Mme Zuber, qui s'inquiétait du désengagement de la commune vis-à-vis des samaritains et de la non-participation de la ville de Carouge au projet « Save a Life »

Votre question comportant deux volets, nous y répondront séparément.

S'agissant de la participation au projet « Save a Life », la ville de Carouge s'est intéressée depuis de nombreux mois à ce projet, suite à une présentation de celui-ci à l'ensemble des secrétaires généraux des communes genevoises. M. Martin-Achard, un des initiateurs de ce projet, est venu, à l'initiative du Secrétaire général, présenter le projet aux cadres de l'administration et aux chargés de sécurité. À la suite de cette présentation, nous avons immédiatement décidé d'être partenaire de ce magnifique projet permettant d'intervenir sur des arrêts cardiaques dans les meilleurs délais et de peut-être pouvoir sauver des vies.

La ville de Carouge n'avait peut-être pas encore son logo sur le site internet du projet lorsque vous avez écrit votre question, mais nous tenons à vous rassurer : nous sommes également partenaire de ce projet depuis de nombreux mois. Du reste, peut-être avez-vous appris qu'il y avait eu une conférence de presse, jeudi passé, à laquelle Carouge était une des rares communes à être présentes.

Cela dit, nous avons décidé d'attendre la mise en place de l'application permettant d'avertir les premiers répondants avant de lancer la campagne en tant que telle au sein des employées et employés de la ville de Carouge ayant suivi le cours BLS-AED et des services de protection de la population, soit les sapeurs-pompiers, les sauveteurs auxiliaires et les samaritains.

La ville de Carouge va par ailleurs non seulement s'impliquer dans ce projet avec ses collaboratrices et collaborateurs et en partenariat avec les services de protection de la population, mais va aussi communiquer auprès de la population afin, nous l'espérons, d'encourager des Carougeoises et des Carougeois formés au BLS-AED de s'engager dans ce projet en faisant partie des premiers répondants, pour le bien de notre population et des usagers de notre ville.

Enfin, relevons que Carouge s'est toujours engagée dans ce domaine et va continuer d'ajouter encore des défibrillateurs en libre-service sur le domaine public afin d'avoir des appareils à disposition pour les premiers répondants ou toute personne susceptible de pouvoir intervenir sur un arrêt cardiaque.

Concernant le désengagement envers les samaritains de Carouge, nous regrettons le ton employé dans votre question alors que vos informations semblent incomplètes et que plusieurs membres du Conseil municipal font partie des samaritains. Il est par ailleurs étonnant qu'aucune question n'ait été formulée à ce sujet lors des discussions sur le budget 2019. Notons enfin que la présidente des samaritains n'a pas non plus été consultée ni interrogée à ce sujet.

Cela dit, nous tenons à vous rassurer sur le fait que nous travaillons en étroite collaboration avec les samaritains tout au long de l'année et les avons toujours soutenus. S'agissant du budget 2019, comme, du reste, des autres budgets, une discussion quant aux besoins des associations a toujours lieu au préalable.

La baisse de la subvention 2019 était prévue et adaptée aux besoins lorsque le budget a été préparé et adopté. Ce n'est, hélas, qu'après adoption dudit budget que les informations concernant un manque à gagner sur les cours donnés par les samaritains ont été connues. Laurent Dentand et moi-même avons reçu la présidente et la vice-présidente le 14 mai 2019 pour discuter de cette problématique, du budget futur et de nombreux autres points afin de trouver des solutions pour ne pas les pénaliser.

Je vous confirme qu'en aucun cas, la ville de Carouge ne se désengage ou dénigre le travail des samaritains, qui est un maillon essentiel pour toutes les manifestations qui se déroulent sur notre territoire. Ils jouent également un rôle très important dans le plan canicule, dont Mme Hiltbold a encore parlé tout à l'heure. Notons également que, de manière générale, le chef de service du SILPP a des séances régulières avec la présidente et la vice-présidente des samaritains pour parler des sujets en cours et des besoins futurs des samaritains. C'est du reste ainsi que le projet d'unité mobile, voté par votre Conseil et qui sera inauguré au printemps prochain, a pu être mené à bien.

Au vu de ce qui précède, nous avons logiquement adapté la subvention des samaritains dans le projet de budget 2020 et nous espérons que le groupe PLR acceptera cette augmentation de subvention qui répondra à leurs besoins et qui constituera une certaine reconnaissance de l'engagement substantiel des samaritains de Carouge.

Nouvelles questions des conseillers municipaux

Mme Decnaeck : Nouveau centre dentaire de Carouge – soutien de la commune

Un nouveau centre dentaire, le Centre dentaire de Carouge, vient d'ouvrir à l'adresse suivante : 42-44, avenue Cardinal-Mermillod, dans le Centre commercial de Carouge. Une équipe de quatre jeunes médecins-dentistes, tous diplômés de l'Université de Genève, offre une gamme complète de soins dentaires de qualité. Cette équipe travaille avec des technologies de pointe et vise l'excellence et l'efficacité.

Étant donné le fort développement démographique que connaît et prévoit la commune de Carouge, leur activité accompagne parfaitement cette perspective d'évolution. Cette nouvelle offre de soins buccodentaires s'inscrit dans une volonté de veiller à la qualité de vie des Carougeois et des Carougeoises.

Leurs objectifs sont :

- Venir compléter le service de soins existant en matière de santé buccodentaire sur la commune en proposant des horaires d'ouverture plus étendus, avec des gardes le week-end et les jours fériés
- Offrir des dépistages gratuits dans les EMS et autres institutions qui s'occupent des personnes âgées et aussi des personnes à mobilité réduite et vulnérables
- Participer au dépistage buccodentaire dans les écoles carougeoises.

Ils sont également ouverts à toute autre proposition de collaboration.

Pour toutes ces raisons, le nouveau Centre dentaire Carouge sollicite le soutien de la commune au niveau signalétique et communication, si cela s'avère être possible.

Mme Besse

Les citoyens m'ont interpellée pour évoquer les requêtes suivantes.

- 1) Ils souhaiteraient avoir de nouveau les horloges au carrefour de la route de Veyrier/rue de la Fontenette/avenue Cardinal-Mermillod et à la rue de Veyrier. Logistiquement parlant, il serait souhaitable que cela soit fait avant la fin des travaux en cours.
- 2) Ils aimeraient avoir des lampadaires pour se promener le long de la promenade des Orpailleurs ou se rendre à la Guinguette car il est vrai qu'actuellement, il n'y en a pas.
- 3) Concernant la signalisation, ils souhaiteraient que sur la route de Veyrier apparaissent des marquages au sol qui précisent la présélection. Cela aurait pour but d'éviter que les conductrices et conducteurs fassent demi-tour pour arriver sur la route de Veyrier afin de se rendre au chemin du Centurion. De plus, un panneau d'interdiction d'effectuer un demi-tour amènerait plus de clarté aux automobilistes.

Les citoyens vous remercient d'avance.

Questions orales

Mme Uldry : Drapeaux

Mme Uldry souhaite des nouvelles sur la mise en œuvre de la motion que le PLR avait déposée il y a quelques mois concernant les mâts et les drapeaux sur les tours de Carouge.

M. Walder indique que la commune a fait appel à des entreprises spécialisées, mais ces derniers ne veulent pas prendre la responsabilité pour le mât. Une étude a donc été lancée pour examiner la solidité des installations. En effet, un mât de cette taille doit pouvoir résister notamment au vent. Pour rappel, les installations sur les deux autres tours avaient été endommagées. L'étude étant en cours, le Conseil administratif ne souhaitait pas revenir en commission avant de pouvoir proposer une solution, s'il devait y en avoir, ou de pouvoir expliquer pourquoi il n'est plus possible de faire flotter les drapeaux. Il convient donc d'avoir les résultats de l'étude et une estimation des coûts, si une solution technique était possible.

M. Scheidegger : Parking sur la place autour de la maison de quartier des Grands-Hutins

M. Scheidegger s'interroge sur les raisons pour lesquelles, alors qu'il y a peu d'habitants à proximité de cette place, il a pu voir, par exemple aujourd'hui, dix vélos autour de cette place, et dix vélos accrochés aux poteaux qui sont situés en face ou dans la montée, malgré le parking à vélos qui se trouve à proximité. De plus, si la commune est permissive pour les vélos, cela incite les scooters à venir se garer là. M. Scheidegger rappelle que le revêtement à cet endroit est un goudron décoloré, qui coûte donc extrêmement cher. Et si des scooters commencent à venir, des motos viendront aussi puisque le parking de ces deux types de deux-roues fait l'objet de la même tolérance. Pour M. Scheidegger, il s'agit d'un préau d'école. Il souhaite savoir quelle est la législation en la matière et ce que la commune compte faire. Il ajoute que, lorsque la salle des Hutins est louée, des voitures sont presque systématiquement parkées sur cette place.

Mme Hiltbold répondra plus précisément lors du prochain Conseil municipal. Ni les voitures ni les scooters ne devraient être parkés devant l'entrée de la maison de quartier. En revanche, a priori, les vélos ont le droit de se garer à cet endroit dès lors qu'ils laissent un passage suffisant aux piétons.

M. Scheidegger est aussi étonné par l'attitude des personnes qui travaillent à la maison de quartier. S'agissant de leur lieu de travail, elles devraient peut-être faire quelque chose pour empêcher ces véhicules de se garer là.

Mme Molinari : Aménagements extérieurs Théâtre

Mme Molinari avait prévu de poser sa question lors du Conseil municipal, mais comme l'heure avançait, elle l'a reportée à la présente séance. Elle souhaite revenir sur des remarques qu'elle avait faites lors des discussions sur les aménagements extérieurs, au Théâtre de Carouge. Mme Molinari remarque que le chantier du théâtre avance bien, ce dont elle se réjouit. Mais elle avait mentionné l'aménagement extérieur qui, dans les projets, est parfois un parent pauvre. Elle avait notamment évoqué la possibilité de prévoir des points d'eau pour les enfants mais qui feraient aussi fonction de lieux de fraîcheur. Sans reconstituer un point d'eau de la taille de la fontaine qui existait auparavant, la commune pourrait envisager des jeux d'eau. A l'époque, on avait répondu à Mme Molinari qu'on y prêterait attention. Ce soir, elle voudrait être sûre que cet aspect a été pris en compte.

Mme Lammar confirme à Mme Molinari que ces remarques ont été prises en considération et sont actuellement à l'étude. Il faut notamment voir comment intégrer ces travaux dans le planning du chantier. De plus, les jeux d'eau ne figuraient pas dans le budget. En fonction du coût des travaux, soit ces nouveaux éléments seront intégrés dans le budget qui avait été voté par le Conseil municipal, soit ils feront l'objet d'une délibération séparée. En tous les cas, les études sont en cours. Et s'agissant d'un aménagement extérieur, les travaux seront bien sûr réalisés à la fin du chantier du théâtre lui-même.

M. Morex rappelle que, par le passé, les motions et résolutions étaient déposées sur le bureau du président en début de séance, raison pour laquelle les membres du Conseil municipal ne les avaient pas en leur possession. Désormais, les conseillers municipaux les reçoivent dix jours avant la séance plénière. Dès lors, est-il toujours utile de faire lire ces textes par la secrétaire ? M. Morex propose de ne plus donner lecture de ces textes que les conseillers municipaux ont sous les yeux, ce qui permettrait peut-être de gagner du temps.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 21h55.